

L'Hydro en panne: une grève propre?

Une analyse de
Jules Béliveau



— page A 9



Native de Philadelphie, la princesse Grace de Monaco, a assisté, hier, dans cette ville à l'ouverture du Congrès eucharistique, en compagnie de ses deux filles.

Congrès eucharistique Quand les USA fêtent le Christ

— page A 8

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL
LUNDI, 2 AOÛT 1976

METEO

Généralement ensoleillé
Minimum : 10 Maximum : 22
Demain : nuageux avec averses
Détails à la page A 2



Le plongeur russe reste et pourra travailler

— page A 2

radio-télévision

PAR LOUISE COUSINEAU

Un beau spectacle mais à quel prix?



Lalonde et l'avenir du sport amateur

— page A 2

552 "scalpers" sont poursuivis

Jusqu'à présent, 552 "scalpers" ont été traduits devant les tribunaux pour avoir vendu ou tenté de vendre des billets à des prix exorbitants dans le voisinage des lieux de compétition olympique entre le 19 et le 28 juillet.

Les 552 arrestations ont permis à la police de récupérer 10,658 billets.

A remarquer que plusieurs de ces "scalpers" sont des Montréalais, mais nombreux sont les Américains également, ainsi que les résidents d'autres provinces, les Sénégalais, les Italiens, les Portoricains, les Arabes, les Brésiliens, les Néo-Zélandais, les Britanniques, les Australiens et les Allemands de l'Ouest.

La police doit faire connaître dans le courant de la semaine le bilan de ses activités pendant les Jeux.

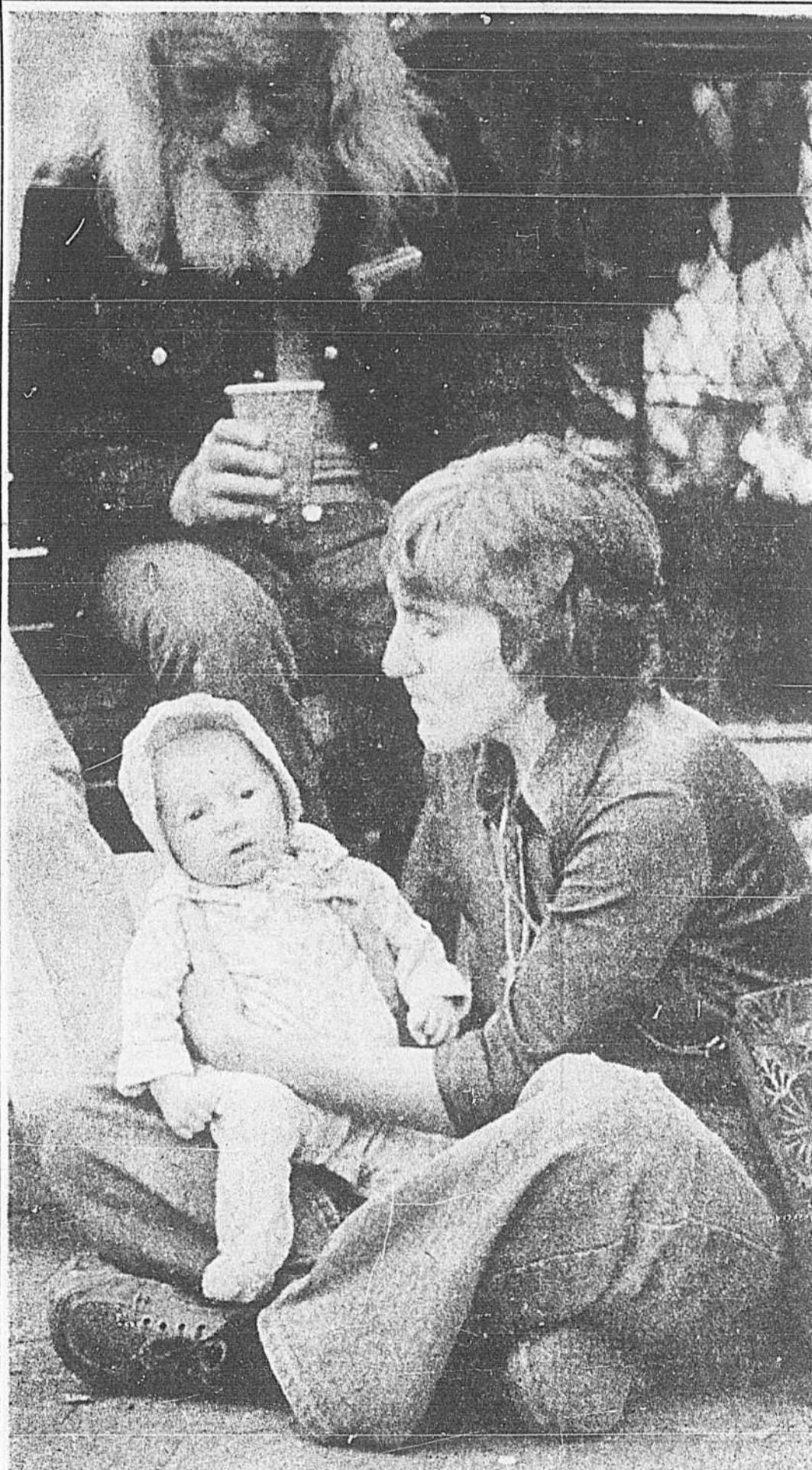


Photo Pierre Coté, LA PRESSE

Trois générations...

Toutes les générations se sont retrouvées dans le Vieux Montréal en week-end, mot d'ordre muet, complice, pour saluer la fin de la XXIe Olympiade.

le monde

Lockheed, le bilan du scandale

— page A 9

- Le président Assad change de premier ministre et l'on estime que la situation au Liban ne serait pas étrangère au remplacement du chef du gouvernement.
- Les premiers réfugiés libanais ont commencé à travailler dans une manufacture en Israël.
- Le conciliateur de l'OUA a réussi à amener le Kenya et l'Ouganda à engager le dialogue pour régler les nombreux problèmes qui les divisent. Les représentants de Nairobi et de Kampala doivent se rencontrer dans la capitale kenyane mercredi en présence de représentants de l'OUA et de la Tanzanie.
- La conférence des Nations unies sur les droits de la mer reprend ses travaux aujourd'hui à New York, il ne semble pas qu'une nouvelle convention internationale puisse être adoptée par 158 pays participants avant l'année prochaine.
- L'agitation se poursuit en Espagne en attendant l'application des mesures d'amnistie annoncées par le roi Juan Carlos.
- Dolores Ibarruri, la Passionsaria, figure légendaire de la guerre civile espagnole, annonce à 81 ans qu'elle va rentrer en Espagne après de longues années d'exil.
- Le premier ministre tunisien annonce que l'unité du Grand Mahgreb, leitmotiv des dirigeants nord-africains depuis l'indépendance, n'est plus à l'ordre du jour en Tunisie.

— pages C 1 et C 2

SOMMAIRE

- Arts et spectacles : B 17
- Bandes dessinées : B 20
- BANK : B 23
- Cinéma : B 11
- Décès, naissances, etc. : C 8
- Editorial : A 4
- Etes-vous observateur ? : B 20
- Horoscope : B 11
- Informations étrangères : C 1, C 2
- Les maux de notre langue : B 8
- Médecine d'aujourd'hui : B 10
- Mon œil sur Montréal : B 10
- "Mal-mystère" : B 20
- Mots croisés : B 26
- Page des lecteurs : A 5
- Petites annonces : B 21 à 27, C 3 à C 6
- Radio et télévision : B 16
- Sports : B 1 à B 7
- Vivre aujourd'hui : B 10, B 11

DATE : 30 JUILLET 1976

GROS LOT
\$197,161
APPROXIMATIF VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE			
14	18	19	23
6 SUR 6	0	0	\$100,000
5 SUR 6	69	0	\$884.10
4 SUR 6	2394	0	\$70.70
5 SUR 6+	0	0	\$40,672

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +

33

VENTES TOTALES : \$706,112

IRAGE 618
Vendredi 30 juillet 1976

33 Séries émises - 90,000 chacune

POSSIBILITE DE:

33 GAGNANTS DE \$5,000.

264 GAGNANTS DE \$500.

2673 GAGNANTS DE \$100.

Sports: le gouvernement fédéral entend se donner un délai avant de fixer les objectifs

par Jacques GAGNON

Que réserve maintenant l'avenir pour le sport amateur au Canada? Saura-t-on profiter de l'élan incroyable qu'ont suscité les Jeux de la XXIIe Olympiade? Pour améliorer les performances des Canadiens aux Jeux de Moscou, faudrait-il négliger la masse au profit de l'élite? Doit-on essayer de rattraper l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est en adoptant leurs méthodes d'entraînement? Le Canada fait-il assez pour la cause du sport amateur?

Les Jeux de Montréal n'étaient pas terminés, hier après-midi, que déjà le débat s'engageait sur ces questions entre le ministre fédéral responsable de la Direction générale de la santé et du sport amateur, M. Marc Lalonde, l'Association olympique canadienne, des athlètes qui ont représenté le Canada et des journalistes canadiens.

Il ressort nettement de ce débat que tous les intéressés veulent éviter qu'il y ait un creux et souhaitent que la progression des sports se poursuive graduellement d'ici les Jeux de 1980, autant pour la masse que pour l'élite.

M. Lalonde s'est cependant montré prudent en déclarant qu'il faudra quatre ou cinq mois pour faire les évaluations et ensuite fixer les buts à court, moyen et long terme.

Confiant dans l'avenir, il a tenu à rassurer son auditoire dès le début en déclarant que le gouvernement fédéral ne songe en aucune façon de réduire ses investissements et son aide au sport amateur.

Il a également parlé des 5 pour cent du revenu de Loto-Canada, qui iront au sport amateur. Une athlète, Abby Hoffman, s'est dit insatisfaite parce qu'encore une fois on ne saura



M. Marc LALONDE

photos PC

pas à l'avance les montants dont on pourra disposer.

En somme peu importe la façon dont on aborde le sujet du sport amateur, cela revient toujours à une question de dollars et de cents.

M. Lalonde reconnaît, par exemple, que des instructeurs de l'équipe olympique sont une "haute priorité" et qu'on va chercher à obtenir "les meilleurs au monde". La réplique n'a pas tardé et c'est ainsi qu'on a appris que le Canada est sur le point de perdre deux ou trois instructeurs parmi les meilleurs... parce qu'on ne peut leur offrir plus que ce qu'on leur offre ailleurs.

Même plus, le nombre d'instructeurs va diminuer parce que la Fondation O'Keefe, qui aide à défrayer leurs salaires, va devoir réduire ses subventions pour rattraper le déficit accumulé en préparation des Jeux de Montréal...

Jerome Drayton, qui a fait bonne figure au marathon, a déclaré au ministre Lalonde que pour être du calibre de la République démocratique allemande de l'URSS, il faudrait adopter leur système.

Abby Hoffman, de son côté, estime que les jeunes Canadiens de 15 ou 16 ans sont aussi doués que les Allemands et les Soviétiques. C'est en vieillissant qu'ils deviennent inférieurs parce qu'on n'est pas en mesure de leur offrir l'instruction dont ils ont besoin.

Mlle Hoffman croit qu'à ce niveau, pour encourager les athlètes, une certaine forme d'élitisme est nécessaire, sans pour autant négliger l'instruction sportive de la masse.

Un membre de l'Association olympique a d'ailleurs suggéré la formation

d'un bureau d'élitisme qui aurait pour fonction de renseigner l'athlète sur les services qu'on peut lui rendre. Ce bureau coordonnerait l'aide financière et éliminerait la bureaucratie, permettant à un athlète de recevoir un encadrement le jour même où il le demanderait, au lieu de cinq ou six mois plus tard. Enfin, ce bureau pourrait aider l'athlète moralement, en lui permettant de se concentrer sur l'entraînement.

D'un autre côté, M. Lalonde a déclaré qu'il fallait essayer d'établir un juste équilibre entre la masse et l'élite, ajoutant qu'il faut déterminer les priorités, à moins d'y mettre des ressources illimitées.

Il a également été question de sports qui ne sont accessibles qu'à la classe moyenne et d'écoles où on n'enseigne aucun sport. M. Lalonde a répliqué que cela relevait des provinces et il a conseillé aux citoyens d'exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux et scolaires pour corriger cette situation.

La presse, autant écrite qu'électronique, a eu droit à une tonne de louanges, venant de toutes parts, pour avoir fait connaître le sport amateur. Jerome Drayton a ajouté qu'il souhaitait que la presse continue son travail, non seulement en donnant les résultats mais en parlant des problèmes.

Laissons le mot de la fin à Abby Hoffman: "Il faudrait se fixer des buts au lieu de faire des prévisions."



Abby HOFFMAN

photo PC

Cinq athlètes souhaitent demeurer au pays Le jeune Soviétique peut rester au Canada

D'après PC — Un porte-parole du ministère canadien de l'Immigration a déclaré, hier, que le plongeur soviétique Sergei Nemtsanov avait obtenu le droit de demeurer au Canada jusqu'au 30 janvier 1977.

Selon M. René Pappone, l'athlète de 17 ans qui a laissé ses collègues soviétiques au Village olympique de Montréal, jeudi, aura le droit de rester au Canada en vertu d'un permis spécial approuvé par le ministre de l'Immigration, M. Robert Andras.

Des dirigeants soviétiques ont rencontré le jeune homme, hier après-midi, à Montréal, mais n'ont pas réussi à le convaincre de rentrer dans sa patrie.

Le permis canadien autorise également Nemtsanov à accepter du travail durant son séjour au Canada. "Voici qui fournira à Sergei le temps de réfléchir et de décider exactement ce qu'il a à faire", a ajouté M. Pappone. "Et cela donnera le temps aux choses de se calmer."

M. Pappone a assuré que l'athlète soviétique avait l'air reposé et de bonne humeur au cours de cette rencontre, tenue vers 16h, même si le consul général soviétique à Montréal, M. Mikhail Zarevov, a affirmé plus tôt que le garçon semblait déprimé.

L'avocat Alex K. Paterson, l'un des deux procureurs retenus par l'athlète, a dit que son collègue et lui avaient décidé que "dans l'intérêt de Sergei, moins en en dit en ce moment, mieux c'est".

"Nous demandons aux gens des organes de communications de permettre à ce garçon de souffler, en ce moment. Nous ferons une déclaration plus élaborée quand nous penserons que c'est le bon moment de le faire."

Me Paterson a admis qu'étaient présents à l'entrevue — dans un endroit non identifié — M. Zarevov, deux personnes de la délégation olympique soviétique, y compris le coach de Nemtsanov, deux officiers supérieurs de l'Immigration canadienne, et les deux avocats.

Au ministère canadien de l'Immigration, on a révélé que deux interprètes étaient présents également, l'un pour les Soviétiques, et l'autre pour les avocats.

Les Soviétiques avaient été prévenus de cette réunion par des officiers du ministère canadien des Affaires extérieures.

Mais un porte-parole du ministère de l'Immigration, à Ottawa, a nié cela, affirmant que la réunion avait été organisée entre deux avocats pour le jeune athlète et les Soviétiques. C'est alors que le ministère de l'Immigration décida d'y déléguer un officier supérieur en observateur. Des deux côtés, on semble s'entendre pour dire que la réunion a duré entre 30 et 40 minutes.

Plus tôt, un homme qui a dit représenter les avocats montréalais Alex



Ivan Charalamfij, un canoëiste roumain, aimerait représenter le Canada aux Jeux de Moscou en 1980. M. Charalamfij serait le cinquième athlète à passer à l'Ouest au cours des Jeux de Montréal. Il était à Toronto en fin de semaine pour s'entretenir avec des fonctionnaires du ministère de l'Immigration.

K. Paterson et David E. Matheson, a lu à la Presse Canadienne une déclaration exposant que la rencontre entre le jeune athlète et les autorités soviétiques avait eu lieu.

On y apprend que le jeudi 29 juillet 1976, vers 3 h, Sergei Nemtsanov a informé des personnalités canadiennes qu'il voulait demeurer en permanence au Canada.

Depuis, il est resté avec des amis canadiens et, à la demande de l'URSS, Nemtsanov a rencontré leurs représentants dimanche après-midi. Il leur a expliqué que, de sa propre volonté, il avait demandé la permission au ministre de l'Immigration de demeurer au Canada.

"Et c'est son grand espoir que sa demande sera agréée", poursuit le texte.

Par ailleurs, deux autres athlètes roumains dont l'identité n'a pas été révélée, à leur demande, ont demandé hier l'asile politique et le droit de résider en permanence au Canada. Il y a quelques jours, leurs confrères Walter Lambertus et Yvan Haralambie, avaient quitté le Village olympique et fait la même demande.

D'ici à ce que leur cas soit étudié, ce qui devrait normalement se faire assez rapidement, les quatre athlètes roumains peuvent résider au Canada jusqu'à la fin d'août. Leurs cartes d'accréditation d'athlètes leur servent de visas de séjours et de passeports.

Selon le ministère de l'Immigration, les cas du jeune Soviétique et des quatre Roumains sont les seuls à s'être présentés pendant les Jeux de Montréal.

LA MÉTÉO

Cette nuit, les températures sont demeurées sous la normale, sous l'influence d'un flux du nord-ouest. Une zone de haute pression avance sur le bas du fleuve et apporte un dégellement graduel, tandis qu'une perturbation pénètre le nord-ouest, québécois apportant de nouveaux déluges et des averses. Cette dépression atteindra le centre et l'est de la province demain.

à Montréal

Table with columns: AUJOURD'HUI, DEMAIN, Minimum, Maximum, Généralisation

au Québec

Table with columns: RÉGIONS, Min, Max, AUJOURD'HUI, DEMAIN

au Canada

Table with columns: Colonie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve

si vous partez...

aux États-Unis

Table with columns: New York, Washington, Boston, Chicago, San Francisco, Miami, New Orleans

vers les capitales

Table with columns: Amsterdam, Athènes, Berlin, Bruxelles, Casablanca, Genève, Hong Kong, Londres, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Moscou, Paris, Rome, Stockholm, Sydney, Tokyo, Tunis, Vienne, Varsovie

vers les plages

Table with columns: Acapulco, Mexico, Bermudes, Barbade, Nassau, Rio de Janeiro

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L'ÉCARTÉ, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont spécialement réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

Table with columns: TARIFS D'ABONNEMENTS, INFORMATION GÉNÉRALE, ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE, PETITES ANNONCES, GRANDES ANNONCES, COMPTABILITÉ

Advertisement for VIC TANNY'S featuring a large '10' and text: 'Soyez en forme pour l'automne', 'Offre spéciale d'introduction', 'POUR UN MOIS MINI-ADHÉSION (tous privilèges)', 'Offre pour une période limitée.'

Découvrez le monde merveilleux de Vic Tanny: bonne forme physique, plaisir et détente.

Vous pouvez maintenant, pour une période d'un mois et pour seulement \$10, profiter du programme Vic Tanny de BONNE FORME POUR L'AUTOMNE. Durant un mois vous aurez tous les privilèges d'un abonné! Les membres de Vic Tanny vous traceront un programme "d'amicissement" qui vous fera perdre les pousces et les livres superflus! Vous pourrez ensuite vous détendre dans les bains tourbillons chauds, dans les bains de vapeur, vous irez vous rafraîchir dans la piscine tropicale, finalement, la salle solaire "California" vous redonnera une apparence "remarquable" et une nouvelle vitalité. Cet automne, vous ne passerez pas inaperçus (e).



Advertisement for VIC TANNY'S AIR CONDITIONNÉ featuring text: 'STUDIOS DE SANTÉ ET DE CONDITIONNEMENT', '8 clubs dans la région de Montréal, communiquez avec le plus près de chez vous.', 'Place Bonaventure', 'Longueuil, Place Desormeaux', 'Centre commercial Rockland', 'Montréal-Nord, Place Bourassa', 'Centre commercial Côte-Saint-Luc', 'Ville LaSalle, Place Newman', 'Chomedey, 1278, boul. Labelle', 'Mail West Island'



L'incendie, qui a jeté 12 familles sur le pavé, aurait, semble-t-il, pris naissance de derrière l'immeuble, dans des hangars. Plusieurs maisons avoisinantes ont été évacuées par précaution. Plus de cent pompiers ont lutté contre les flammes, répondant à cinq alertes.

Le maire Drapeau veut reconstruire le dôme du Marché Bonsecours

La ville de Montréal a décidé de reconstruire immédiatement le dôme du Marché Bonsecours, ravagé par les flammes vendredi soir.

Le maire Jean Drapeau a en effet décidé d'en faire "son projet" après les Jeux olympiques.

Les dégâts seraient d'ailleurs moins considérables qu'on l'avait cru, seule la coupole du marché ayant été touchée par les flammes.

L'incendie aurait été allumé par un court-circuit dans le système de climatisation installé à la base du dôme.

Isolé de la coupole par une plate-forme de béton, le bâtiment lui-même a été épargné. L'eau et la fumée ont cependant causé des dommages importants et un nettoyage en profondeur sera nécessaire avant que les fonctionnaires municipaux puissent réintégrer leurs bureaux.

Par contre, il semble que les ordinateurs de la ville n'aient pas été grandement endommagés.

La construction du Marché Bonsecours avait commencé en 1932. En 1964, l'édifice avait été renoué au coût de \$2,2 millions. Les bureaux du service d'urbanisme et d'habitation de la ville de Montréal y sont situés.

Les travailleurs de la construction rentrent de vacances sans contrat

Les travailleurs de la construction rentrent de vacances aujourd'hui, sans contrat de travail.

En effet, le Décret de la construction, qui avait été prolongé de trois mois, a expiré samedi soir à minuit.

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec a recommandé à ses membres de garder les chantiers ouverts et de continuer à appliquer l'ancien décret.

L'AECQ a déposé ses offres salariales vendredi, offrant une augmentation globale de 12 p. cent.

Les hausses varient cependant selon les différents corps de métier et tendent même à rétablir l'écart salarial qu'on avait réussi à réduire au cours des dix dernières années.

Le Conseil provincial des métiers de la construction, qui négocie pour l'ensemble des travailleurs, ne s'est pas prononcé sur les offres monétaires de l'AECQ.

Les négociations devaient reprendre ce matin à Montréal. Les pourparlers entre les deux parties ont été interrompus au cours des dernières 24 heures, aux fins de permettre aux uns et aux autres de mesurer les implications des négociations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

A l'exception de certains corps de métiers résolus à ordonner le débrayage de leurs membres, les syndicats, la FTQ-Construction, notamment, ont représenté la majorité des travailleurs, ont déjà indiqué leur intention de ne pas provoquer d'arrêts de travail. Ils se contenteront, disent-ils, "de mener la lutte sur les chantiers".

De leur côté, les entrepreneurs en construction entendent répondre à la stratégie syndicale quelle qu'elle soit, en ordonnant des lock-out.

Le feu jette 12 familles sur le pavé

Une douzaine de familles sont sans abri à la suite d'un incendie qui a détruit, hier en fin d'après-midi, un immeuble résidentiel de trois étages situé sur la rue la rue Berri, angle Goumard, dans le nord de la Métropole.

Plus de cent pompiers ont répondu à cinq alertes et se sont rendus sur les lieux pour combattre l'incendie, dont la cause n'a pas encore été déterminée. On sait seulement qu'il a débuté dans des hangars situés à l'arrière de l'immeuble.

Il n'y a pas eu de blessé, mais un pompier a été légèrement incommodé par la fumée.

Les logements des immeubles voisins ont été évacués par précaution et les policiers qui se trou-

vaient sur les lieux ont élevé quelques barricades pour empêcher les curieux de s'approcher.

L'incendie a été maîtrisé un peu plus de deux heures après la première alerte.



Les curieux étaient nombreux, hier, en fin d'après-midi, sur la scène d'un incendie qui a détruit un immeuble résidentiel de trois étages sur la rue Berri, dans le nord de la Métropole.

Descary accusé d'avoir exercé des pressions

Le Comité des espaces verts Grovehill accuse le maire de Lachine, M. Guy Descary, d'avoir fait des pressions auprès des commerçants et des industriels pour influencer le référendum qui doit avoir lieu mardi et mercredi prochains sur l'achat par la ville du terrain de golf Grovehill.

L'on sait que M. Descary est catégoriquement opposé à cet achat qu'il estime non nécessaire, ajoutant que la Ville n'en a pas les moyens et que sur une période de cinq ans, cela nécessiterait une augmentation de taxes d'environ 50 pour cent.

Selon un porte-parole du Comité des espaces verts, M. Carlo Dicerni, le maire a envoyé une lettre à un groupe d'industriels leur demandant de s'inscrire de toute urgence au référendum. Il a même ajouté dans sa lettre, de poursuivre M. Dicerni: "Je suis sûr que vous connaissez ma position personnelle sur le sujet".

Précisons que le référendum se fait en deux parties: les propriétaires et l'évaluation foncière. A cause du décalage que peut créer l'évaluation des compagnies, M. Dicerni reproche au maire de ne pas avoir envoyé une telle lettre "aux simples citoyens de Lachine".

42 morts accidentelles au pays

par LA PRESSE CANADIENNE

Six personnes ont perdu la vie dans des accidents de la route et quatre autres se sont noyées, au Québec, durant le week-end.

Pour l'ensemble du pays, un relevé de La Presse Canadienne indique que 42 personnes sont mortes accidentellement: 30 dans des accidents de la route, sept par noyade, trois dans des incendies, une par électrocution et une autre dans un saut en parachute.

Voici la liste des personnes qui ont perdu la vie dans des accidents, au Québec, entre 18h vendredi et minuit dimanche soir.

VENDREDI

Nelson Fortier, dont l'âge n'a pas été précisé, de Robertsonville comté de Frontenac, s'est tué lorsque sa motocyclette a heurté un poteau sur la route 112, à Robertsonville.

SAMEDI

Norman Poirier, 18 ans, et Gilles Beizille, 22 ans, tous deux de Montréal, se sont noyés dans le lac Ste-Rose de St-Damien comté de Berthier.

Bill Kantulak, 77 ans, de Lachine, a été renversé par une voiture alors qu'il marchait le long de la route 20, à Lachine.

Johanne Poisson, 10 ans, et Louise Poisson, 11 ans, de Ste-Elizabeth, se sont noyées dans la ripière Nicolet, à Ste-Clothilde.

André Brunet, 24 ans, de Lachine, a péri dans un accident à Havelock comté de Huntingdon.

Paul-Émile Demeule, 36 ans, de St-Lin, a perdu la vie dans un accident survenu à St-Lin.

DIMANCHE

René Lacoursière, 43 ans, de St-Barthélemy comté de Berthier, a péri dans un accident sur le chemin St-Laurent, à St-Barthélemy.

Lucie Blonin, 17 ans, de Rivière-au-Renard, a perdu la vie lorsque la voiture dans laquelle elle avait pris place a quitté la route et capoté dans le fossé sur la route 197, près de Rivière-au-Renard.

Vous l'attendiez
LA VOICE

LA GROSSE VENTE

SAUVÉ FRÈRES

COMMENCE

DEMAIN MATIN

A NOS 4 MAGASINS
VOYEZ NOS 2 PAGES DE SPÉCIAUX
CAHIER A PAGES A.6 ET A.7

PASSEPORT SERVICE EXPRESS
Toute photo urgente
FOTOQUICK
Palais du Commerce, suite 14, Métro Berri
1700, rue Berri, Montréal 288 4880

Ce qui nous reste après les Jeux

Il faut le reconnaître et s'en féliciter: les Jeux olympiques de Montréal ont atteint un succès presque inespéré. Quand on pense un instant à tout ce qui les a précédés jusqu'à la dernière minute, à tout ce qui aurait pu se produire et à tous les obstacles qu'ils ont dû franchir, on demeure surpris que tout se soit si bien passé, sans rien de plus que quelques amercos. Les irréductibles adversaires des Jeux doivent être aujourd'hui bien déçus de voir Montréal mériter une médaille d'or.

Des anicroches, il y en a eu. Le départ des Africains a porté un dur coup à certaines compétitions et à la réalité olympique. L'armée et la police ont travaillé avec efficacité et discrétion, quoi qu'en aient dit certaines âmes fragiles. N'eût été de la bêtise des 692 policiers qui ont cru qu'ils avaient le droit d'envahir le stade de boxe, tout aurait été parfait. Pour le reste, des profiteurs de toutes sortes, des braillards et des malapris, on en a notre lot. Mais pas plus que les autres et pas plus qu'avant.

Parmi ceux qui ont travaillé depuis plusieurs années ou plusieurs mois à bâtir et à soutenir l'événement, un grand nombre mérite des félicitations de la part de toute la population. Au COJO et à l'ORTO, certains furent admirables de talent et de travail. D'autres ne furent pas à la hauteur: s'ils ne se sont pas encore jugés eux-mêmes, ils le seront

sûrement par d'autres à l'oeil plus ouvert. Par exemple, à Radio-Canada, on a eu des bonnes idées et un personnel souvent excellent. Mais certaines idées furent fâcheuses et certains collaborateurs inutiles. Même les limites de nos "réguliers" apparaurent parfois fort rapprochées; on a vu qu'ils ne sont pas nombreux ceux qui savent improviser en un français correct et dire des choses intelligentes. Eux aussi, espérons-le, se sont jugés ou le seront par d'autres.

Retenons surtout ceux qui ont bien travaillé parce qu'ils ont cru à leur responsabilité et à l'idéal des Jeux. A ceux-là, on doit beaucoup et il faut le leur dire.

Mais les Jeux de Montréal sont finis... probablement à tout jamais. Tant de fois, on a entendu des gens à tous les niveaux dire: "Tout cet argent dépensé pour seulement deux semaines de festivités..." Et ces gens ont raison. Si les Jeux nous ont coûté un milliard de dollars pour faire une fête aussi brève, ils sont cent fois ou mille fois trop chers. Ils sont un scandale et une injustice.

Mais pour le maire Drapeau, les Jeux doivent être un début, un départ vers des horizons nouveaux qui profiteraient à toute la population. Le

maire en était sûrement convaincu. Reste à voir si c'est possible. Que nous reste-t-il au lendemain des Jeux?

Il reste d'abord un souvenir de fraternité et d'amitié. Et c'est beaucoup. On se serait cru, par moments, aux plus beaux jours de l'Expo '67, au temps où l'on vivait la paix et l'amour. Mais il ne faut pas s'y fier: '70 a suivi de près. Cette fois, on peut espérer que la fraternité a posé de nouvelles assises.

Il reste, à n'en pas douter, un goût de sport amateur. Peut-être qu'on va se mettre à marcher ou à courir, à sauter ou à nager. Pas pour des médailles: il serait dommage que les Canadiens se croient obligés de battre les Soviétiques ou les Allemands pour participer au sport olympique. Les médailles ne servent, en fait, qu'à stimuler les autres. Mais si Nadia Comaneci a transmis une extraordinaire image d'athlète, Lise Arsenault nous a appris qu'on pouvait être gymnaste et femme. C'est autant, sinon plus. Chez nous, c'est d'abord cela qu'il nous faut. Bien avant le goût des médailles, il faut le goût de la forme, de la santé, du corps sain, de l'épanouissement total. Si les Jeux nous ont donné ce goût, ils nous laissent une nouvelle façon de vivre.

Pour y parvenir, il y aura l'équipement le plus cher au monde... Peut-être servira-t-il uniquement à nos équipes professionnelles. Peut-être aussi à nos amateurs. C'est seulement l'utilisation que l'on fera du stade qui nous fera juger de sa "rentabilité" véritable.

De toute façon, il faut que le gouvernement du Québec mette sur pied, au plus tôt, un comité chargé de "continuer les Jeux" à Montréal, d'utiliser non seulement nos installations mais aussi nos découvertes, de donner suite à nos possibilités nouvelles. Car en fait, l'influence des Jeux ne peut s'apprécier qu'à leurs suites. Un comité responsable de cet impact pourra peut-être donner un sens à l'euphorie d'une quinzaine de jours.

Sinon, cela n'a vraiment pas valu la peine. Quand on pense à la dépense énorme des installations, à la mort d'ouvriers de tous les niveaux, à la tricherie, à la malhonnêteté de plusieurs, aux profits excessifs et à toute la haine que la préparation des Jeux a suscitée, quand on pense à tout ce chambardement de valeurs que l'on a connu et à toute la souffrance que Montréal a vécue, on se dit que quinze jours de paix ne sont pas assez pour tout justifier. C'est maintenant qu'on prouvera ou pas la valeur de nos Jeux.

Jean-Guy DUBUC

bloc-notes

La brutalité policière

Le gouvernement ontarien avait institué, il y a quelque temps, une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur seize cas de brutalité policière à Toronto, cas de brutalité qui avaient été mis à jour par deux quotidiens de cette ville. La commission, présidée par le juge Donald Morand, a rendu son rapport public, la semaine dernière.

Elle en est venue à la conclusion que six des plaintes étaient fondées et qu'à propos de quelques-unes d'entre elles, des policiers avaient falsifié des rapports ou s'étaient parjurés pour tenter de se disculper.

Le juge Morand s'est dit troublé des méthodes de quelques policiers qui dépassent les bornes dans l'usage de la force et qui ne se font pas scrupule, par la suite, d'effacer les traces de leurs méfaits. Ces policiers, a-t-il dit, se croient autorisés à juger et à punir. Et, malheureusement, il arrive que des collègues se sentent obligés de les protéger ou de les excuser.

A ce propos, le juge Morand a relevé une anomalie qui n'existe sûrement pas qu'à Toronto. Si un citoyen veut se plaindre de mauvais traitements que lui auraient infligés des policiers, il doit s'adresser à un organisme qui relève de la police. On demande, en somme, à des policiers de faire enquête sur des confrères. Il se peut que ces policiers enquêteurs fassent leur travail en toute objectivité, mais leur crédibilité auprès du public sera toujours très mince. Il est difficile de se condamner entre membres d'une même équipe.

D'ailleurs, selon le chef de police du Toronto métropolitain, seulement six des 276 agents de la force formellement accusés au cours des trois dernières années, ont été trou-

vés coupables. Cette très large proportion d'acquittements laisse songeur.

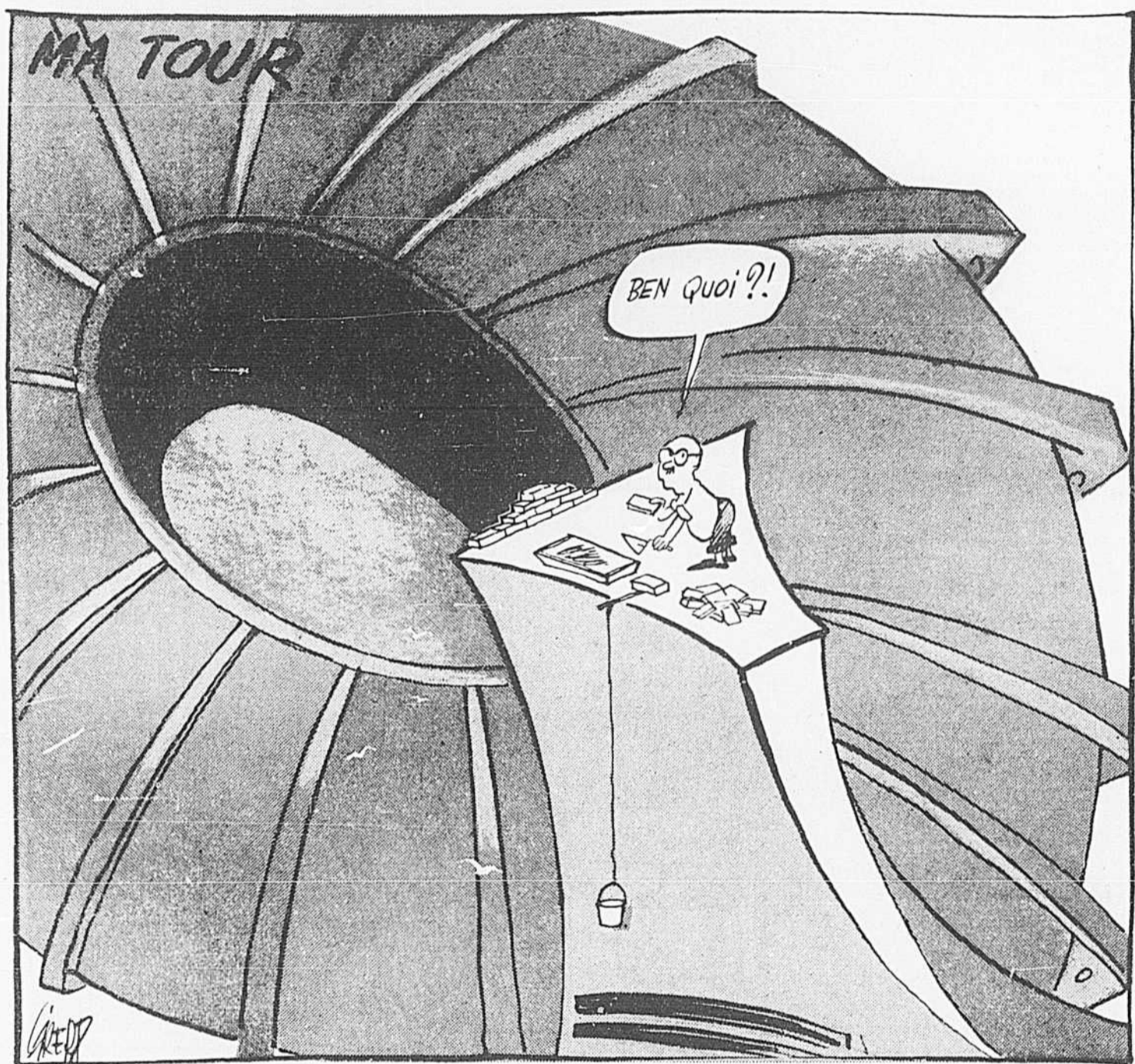
Aussi, dans la partie de son rapport consacrée aux recommandations, le magistrat ne se gêne pas pour dire qu'il faut absolument remplacer le bureau des plaintes de police par un organisme indépendant, qui ne soit pas aux mains des agents des forces de l'ordre.

Au surplus, et pour que les policiers ne soient pas tentés de changer leurs versions des faits, au cas où ils se sentiraient mal pris par la suite, le même magistrat suggère avec raison qu'ils soient tenus de prendre leurs notes sur les lieux d'un incident avec des stylos à billes et non des crayons de plomb.

Dans le même ordre d'idées, et suivant la même logique, le juge Morand exigerait qu'un rapport soit soumis chaque fois qu'un policier doit recourir à la force ou qu'un détenu est blessé. L'officier de service serait requis d'obtenir ces rapports avec les attestations médicales au besoin, et de les faire tenir, notamment, au bureau des plaintes. Là, encore, on s'assurerait qu'un policier poursuivi ne puisse changer discrètement sa première version des événements.

Le rapport Morand comporte encore d'autres recommandations, mais ce sont là les principales. On aurait intérêt à les analyser attentivement, même dans un contexte québécois. Il ne faut pas se faire d'illusion, en effet, et penser que ce qui se passe dans la force policière de Toronto n'a absolument aucun équivalent dans la police montréalaise. Les remèdes suggérés pour Toronto pourraient être très valables aussi chez nous.

Vincent PRINCE



Droits réservés

L'idéologie du "melting pot" transposée au Canada

par Rodrigue TREMBLAY

L'économiste Rodrigue Tremblay, directeur du Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, et auteur de plusieurs ouvrages, a suivi de près la contestation en Cour suprême du droit du Gouvernement fédéral d'envahir des champs de juridiction réservés aux gouvernements provinciaux lorsqu'il estime qu'un problème a atteint des dimensions "nationales" ou qu'il anticipe une "urgence appréhendée". Monsieur Tremblay est d'avis qu'en tranchant en faveur du Gouvernement fédéral, la Cour suprême du Canada suit le même cheminement que la Cour suprême des États-Unis et modifie fondamentalement les règles de fonctionnement du fédéralisme canadien dans le sens d'un fédéralisme unitaire. Il en déduit que la position des francophones et du Québec deviendra de plus en plus précaire et qu'une prise de conscience et des actions immédiates s'imposent. La première partie du texte de M. Tremblay a paru samedi. Voici la suite.

La décision de la Cour suprême, surtout dans l'interprétation qu'en fournit le juge en chef, va encore plus loin car elle transpose au Canada l'interprétation américaine du fédéralisme unitaire en rasant sous-entendu que le Gouvernement central jouit d'un pouvoir d'intervention illimité en matières économiques. Or, comme aujourd'hui virtuellement toutes les activités courantes ont une incidence économique, aussi bien dire que le Gouvernement fédéral devient le seul gouvernement qui formule des politiques importantes tandis que les gouvernements provinciaux deviennent autant de "coquilles vides" dont le rôle principal est ramené à celui de mettre en œu-

vre les politiques du Gouvernement central. Ce fut d'ailleurs l'attitude du Gouvernement québécois devant la loi C-73, qui en a transposé telles quelles les directives, sans les modifier, dans les quelques secteurs locaux que le Gouvernement central concédait, dans l'opinion de la Cour suprême, à lui concéder.

La prééminence du Gouvernement américain en matières économiques et l'éclipse des gouvernements des États remontent à une décision semblable de la Cour suprême des États-Unis(1) qui interpréta le pouvoir de réglementer le commerce dans le sens que les particuliers et les entreprises étaient soumis à la pléthore des lois et réglementations

fédérales des qu'il y avait échange d'un produit ou d'un service avec des entités d'un autre État ou d'un autre pays. Transposée au Canada ceci signifierait par exemple que l'Hydro-Québec tomberait sous la juridiction fédérale puisqu'elle vend de l'électricité en Ontario et aux États-Unis.

Or dans son élaboration de la décision de la Cour suprême, le juge en chef laisse clairement voir que tel est bien l'étendue de la discrétion qu'il concède au Gouvernement fédéral en tout ce qui se rapporte aux politiques économiques. Il va même jusqu'à souligner explicitement que le Gouvernement fédéral aurait pu, et peut-être du invoquer les prérogatives que lui accordent les sous-paragraphes de l'article 91 en matière de commerce pour justifier son intrusion dans les domaines que la constitution réserve formellement aux provinces. On a même l'impression qu'il reproche au Gouvernement fédéral de ne pas avoir osé le faire puisqu'il estime "qu'en ce qui concerne un certain nombre de producteurs, le pouvoir législatif fédéral n'a pas besoin pour être exercé de l'existence de circonstances exceptionnelles pour mettre en branle une politique de lutte à l'inflation".

Que le Gouvernement fédéral se le tienne pour dit. La prochaine fois qu'il

voudra s'arroger des prérogatives qui appartiennent de droit aux provinces, il n'aura pas à trouver une justification dans un quelconque "intérêt national" ou dans une quelconque "urgence appréhendée"; il lui suffira d'invoquer la prééminence de l'article 91 sur les autres articles de la constitution et de se faire confirmer comme seul et unique responsable de la gestion des activités économiques. Tout laisse présager qu'une majorité des membres de la Cour suprême du Canada, le juge en chef en tête, lui manifesteront alors une bienveillante attention.

Un régime en faveur de la centralisation

C'est là où nous en sommes rendus au Canada sur l'idée que se fait la Cour suprême de son rôle de surveillance du partage des pouvoirs législatifs entre les divers paliers de gouvernement. Cette attitude jette un éclairage nouveau sur toute la question du rapatriement du British North America Act. Bien équipée d'une Cour suprême dont les membres lui sont redevables de leur nomination, le Gouvernement fédéral veut avec une précipitation toute suspecte éviter que subsiste une instance indépendante en l'occurrence le Conseil privé de Londres, qui puisse

ralentir sa volonté de s'assujettir les principales prérogatives que les provinces crurent se réserver en signant ce traité international en 1867. Le Canada anglais, par la voix de son Gouvernement fédéral, agit comme s'il voulait se faire léguer une fois pour toute le Québec par la "mère patrie" pour pouvoir mieux justifier sa prétention que le Canada est un pays unitaire et non pas une fédération d'États qui se sont librement associés en 1867 par un traité international, dont la Grande-Bretagne est garante. Le geste est trop peu subtil et le dessein politique trop évident pour que la population du Québec et son Gouvernement tombent dans un tel panneau.

Quand les intérêts supérieurs des francophones et du Québec sont mis aussi fondamentalement en question pour des décennies à venir, il devient éminemment nécessaire que les hommes et les femmes de pensée au Québec prennent carrément position et que le gouvernement actuel mette en sourdine son opportunisme politique pour dénoncer la philosophie du "melting pot" multiculturel à l'américaine, que les actions du Gouvernement fédéral et les décisions de la Cour suprême visent à imposer aux francophones du Canada. Ce ne sont pas quelques mots,

tenant lieu de "garanties culturelles" et ajoutés ici et là dans un British North America Act rapatrié dans les coffres d'Ottawa qui endigueront les forces énormes qui tendent à faire graduellement des francophones des immigrants dans leur propre pays. A des forces hostiles énormes, il est nécessaire et urgent d'imposer une concentration équivalente de pouvoirs à Québec. C'est la seule issue logique et rationnelle pour tous ceux qui ne sont pas ouvertement ou secrètement de connivence avec les visées des constructeurs de l'empire "pan-canadien" calqué sur le modèle américain.

Si le peuple du Québec ne se ressaisit pas à temps et si les élites qui ne sont pas encore inféodées par l'attraction du Gouvernement fédéral ne réagissent pas avec vigueur contre le cadre constitutionnel et politique dans lequel on veut enfermer le Québec, les historiens de l'avenir pardonneront sans doute la faiblesse d'un tel peuple mais seront à coup sûr très sévères à l'endroit d'élites qui n'auront pas eu la perspicacité ni le courage de mettre en garde la population contre ce qui se tramait. Elles auront en effet manqué à leurs responsabilités et à leur devoir.

— FIN —

(1) Jugement du juge en chef Marshall de la Cour suprême des États-Unis en 1819.

Derrière la cravate...

Monsieur Roger Lemelin
Président
LA PRESSE

Monsieur le Président,
Dans un article paru dans LA PRESSE du 29 juin, sous la signature de M. Pierre Gravel, se référant à l'industrie de la cravate, il appert que plusieurs inexactitudes ainsi que de sérieuses distorsions ont été écrites et que nous sommes obligés d'éclaircir.

Il faudrait de prime abord clarifier que M. Roger Guyot a accompli des succès dignes d'éloges en augmentant le volume de son commerce durant les dernières sept années. Tout en se basant sur les chiffres de vente présentés dans l'article de M. Gravel, M. Guyot a atteint un degré de pénétration dans l'industrie de la cravate qui est dépassé par bien peu de compagnies canadiennes.

Néanmoins, certains points de l'article requièrent une clarification.

1. Du nombre de 40 à 50 tisseurs et imprimeurs de tissu de cravate en Europe et en Extrême Orient, aucune de ces compagnies n'appartient ou est contrôlée par des Juifs.

2. Contrairement aux insinuations de l'article, il n'y a pas de contrôle de l'industrie de la cravate au Canada. En fait, il y a au moins huit manufacturiers de cravates au Canada qui ne sont pas des Juifs et qui ont le respect de leurs concurrents ainsi que de leurs clients. L'industrie est plus que concernée dans la concurrence entre ses membres pour conclure tout type de cartel ou de trust comme veut le suggérer l'article. En plus d'être illégal, nul ne pourrait contempler la possibilité de conspiration ou cartel dans l'état présent du climat de concurrence qui prévaut dans l'industrie de la cravate.

3. L'article suggère que M. Guyot travaille désavantageusement avec les grands détaillants qui sont pour la plupart la propriété des Juifs et seraient favorables aux manufacturiers juifs de la cravate. M. Gravel suggère-t-il que Eaton, Simpsons, La Baie, Woodwards, Boyet, Sauve Frères, Dupuis Frères, Magasins Paquette, Woolco, Sears, etc., sont juifs?

Il serait possible mais futile dans une brève lettre de démontrer certains des mythes effectifs décrits dans l'article, mais forcement il est à présumer que toute personne intelligente pourrait apprécier que l'article en lui-même est sujet à question. Toutefois, l'aspect le plus tragique du reportage de M. Gravel mène à croire que ce dernier, et par son entremise LA PRESSE, soutiennent qu'il ne faudrait plus suivre le marché de concurrence.

Votre correspondant soutient que l'on devrait oublier les grands investissements faits au Québec par des manufacturiers compétents et solidaires, que l'on devrait oublier le grand nombre de personnes qu'ils emploient, que l'on devrait oublier la libre et ouverte démocratie qui est la façon de vivre au Québec et que l'on se retourne vers un marché restreint orienté vers le racisme. Est-ce que M. Gravel veut réellement que seulement

les Français Canadiens Chrétiens réussissent au Québec? Veut-il sous-entendre que toute autre personne dans le domaine économique n'est plus bienvenue? Croit-il sincèrement que les chaînes de détaillants et leurs clients s'inquiètent si le manufacturier est blanc noir ou jaune, ou bien s'il est chrétien, juif, musulman ou autre? Peut-on sérieusement énoncer qu'un consommateur ou un détaillant cherche à savoir si la cravate suspendue dans un magasin est juive ou chrétienne, française, ou anglaise? Si M. Gravel répond par l'affirmative, il est alors clair qu'il n'a aucune connaissance de la pensée et du sentiment qui prévaut dans l'industrie et dont les soussignés ne sont que de simples représentants.

Nous déplorons le ton et le caractère de l'article de M. Gravel et nous l'accusons de ne pas présenter une réelle perspective de l'industrie de la cravate et des clients qu'il desservent. L'article lui-même ne contient pas seulement des faussetés, mais est biaisé et raciste.

Pour un journal de la proéminence et de l'importance de LA PRESSE qui permet un tel genre de reportage à être distribué est vraiment étonnant et est indigne de ses réalisations antérieures, et vient en contradiction avec vos politiques éditoriales pour une société québécoise libre et ouverte.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Monique Neckwear Mfg. Co.
Emile Saad and Abraham Neckwear Co.
Park Lane Neckwear Co.
Lester Lazarus

Metropolitan Cravat Mfg. Corp.
Barry Wiesendorf

Abbey Inc.
Lorne Abramovitz

Famous Neckwear Inc.
Harry Karpman

Elite Neckwear Ltd.
Alex Singer

Gentry Inc.
Alex Abrams

Cravat (Montreal) Inc.
Harry Cohen

Bernat Neckwear Co. Ltd.
Al Dunkelmann

Benny Stein

N.D.L.R.—Il faut savoir gré aux signataires de cette lettre d'apporter une précision qui permet de "présenter une réelle perspective de l'industrie de la cravate". En admettant qu'il y a au moins huit fabricants de cravates au Canada qui ne sont pas des Juifs (sur plus de trente), ceux-ci reconnaissent implicitement qu'ils contrôlent près de 75 pour cent de cette industrie... Si c'est faire preuve de racisme que de rapporter ce fait et souligner la solidarité dont les Juifs font la démonstration, c'est qu'alors les mots n'ont pas la même signification pour tout le monde. Et je n'y peux rien.

Pierre GRAVEL



Michel Tremblay

Tremblay, change de "bag"!

Durant les Olympiades, Tremblay nous a sorti sa "Carmen". Mais la Carmen arrive splash splash en "pétant" un soleil en papier. Bec-de-lièvre, la "butch-habilleuse" court ajuster les éperons de la cow-girl argentée. Sur la Catherine, ses "chums" lui miaulent ou ils l'aiment. Son public en délire attend son "show": des putes, d'la robine pis Sandra-et-ses-tapettes... alouette!

La Carmen chante du Western dans un club "cheap" de la Main, Maurice, l'amant, le "boss" de la boîte, remplit son "cash". Ecoeurée du oua-ouâ sur la non-tâgne, Carmen se recycle à Nashville et revient, triomphale, avec ses chansons à "messages".

Mais ça se complique. Sur l'air de "La Main à besoin qu'on lui parle de la Main", la Carmen chante les amours interdites: Sandra-le-travesti, Bec-de-

lièvre-la-lesbienne, Maurice, sur l'air de "La Main à besoin qu'on lui pogne le cul", lui somme de retourner au Western, au nom de la Sainte Trinité...

Mais, Carmen continue de remonter le moral au choeur-antique-des-tapettes, Soudain, la chanteuse est décorée de deux balles dans la tête. Maurice s'est vengé, Toothpick, le tueur à gages, a exécuté son oeuvre. Et, le rideau absent tombe sur Gloria: une vieille "nana" qui hurle Brazilia. The end. Tout le monde enfle le grand masque blanc de la traîtrise.

Nous trouvons l'intrigue un peu mince. Et, dans la publicité des journaux, implicitement on invite les gens — et ça implique l'univers, durant les Olympiades — à venir voir l'univers de Michel Tremblay, le Canadien français. Mais, c'est un univers de gens sordides: des

"trimpes", des "tantes" degueulasses, des professionnelles usées, une "gang" d'avortes, des héros qui n'en finissent plus d'être "pognés" et de sortir par la "porte d'en arrière". A tout cela, Tremblay, nous te disons de changer de "bag" car l'univers canadiens-français, c'est autre chose. C'est encore plus grand que le stade olympique.

Tremblay, quand allez-vous devenir les vrais homosexuels? Des femmes et des hommes qui n'ont pas besoin de changer de sexe pour exister. Des terribles et terribes qui sont parmi nos meilleurs amis. Tremblay, quand allez-vous laisser tomber les tapettes et carrément parler d'autre chose.

En attendant Michel, le soleil se lève encore sur la Catherine.

Lorraine BOUCHER
Rosemont

Des stations sans service

Monsieur Pierre-B. Meunier
Directeur
Office de la protection du consommateur

Monsieur le directeur,

Je crois qu'il est temps d'enquêter sérieusement sur le mode de fonctionnement des "self-services" dans les stations d'essence au Québec. Une enquête personnelle m'a en effet démontré que les automobilistes québécois sont victimes d'un habile traquenard.

Je me permets d'ailleurs de vous suggérer de faire le test suivant chez un des concessionnaires qui possèdent un tel système. Vous prenez de l'essence en prenant soin d'arrêter sur un chiffre qui n'est pas rond, exemple: 87,86. Vous vous présentez alors au guichet pour payer le montant en question, si vous prêtez attention à la facture qui vous est faite, vous remarquerez qu'il y a toujours un, deux ou trois cents de plus que le montant inscrit sur le tableau de la pompe distributrice.

Coincidence, cet écart très minime entre le montant de la machine distributrice d'essence et la caisse enregistreuse est toujours en faveur de la compagnie et non du consommateur. Evidemment, peu d'automobilistes s'arrêtent à contester la valeur d'un ou de deux cents de dif-

férence et paient la facture sans murmurer. Cependant, si on faisait le total qu'une station-service peut accumuler dans un mois en prenant ici et là quelques sous, on serait étonné de voir le profit qui en découle.

Après avoir fait part de mon étonnement à quelques responsables de station-service, l'explication qu'on m'apportait m'apparait très boiteuse. En effet, il semblerait que l'appareil enregistreur au guichet ne peut pas arrêter à la fraction de seconde même que l'automobiliste cesse d'actionner la poignée de la pompe, de telle sorte que le prix varierait entre celui de la pompe et celui de la caisse enregistreuse mais, évidemment, toujours au profit de la station-service.

Je pense qu'il s'agit là d'une pratique déloyale et malhonnête qui mérite une action correctrice de la part des autorités. Voler \$100 à une personne ou \$0,01 à 1,000 personnes m'apparait être de la même gravité. Seule l'intelligence des moyens sépare ces deux types d'action.

Il faut faire cesser le plus tôt possible cette manigance généralisée qui s'effectue au détriment de l'automobiliste surtout devant cette montée grandissante de ce type de "self-services" qui, finalement, ne sont que des stations sans service.

Claude BEDARD
Charlesbourg

Albert, il est... parfait

S'il était possible de décerner une médaille d'or à la compagnie qui nous gave de la publicité la plus insignifiante durant les reportages des Jeux à la télé, il va sans dire que Texaco l'emporterait d'emblée. Peut-être même les médailles d'argent et de bronze pourraient-elles aussi lui être accordées, vu qu'Albert est "la vedette" si souvent.

Fallait-il que l'on soit à court d'idées originales pour préparer une série de commerciaux aussi stupides! On jurerait que l'on a fait un spécial pour mettre en valeur notre jargon québécois. "Ho, les moteurs, Albert, il est parfait." Non mais... incroyable! A l'heure où il nous faut presque lutter pour sauvegarder la qualité de notre français, c'est à se demander si on n'a pas pris un malin plaisir à rendre le Québécois ridicule devant les milliers de spectateurs. Ce n'était pourtant pas le moment psychologique...

L'occasion était si belle pour cette compagnie de dépenser "nos" milliers de dollars à faire connaître les paysages, la

faune, le folklore, l'histoire, les gens de chez nous. Mais non, alors que les Jeux nous éblouissent, nous émerveillent, Albert, le m... nous assomme avec ses niaiseries. Le seul avantage: quand on le voit apparaître, on en profite pour se délasser et fermer le son de l'appareil.

Détenteurs d'une carte de crédit Texaco, nous prendrions plaisir à la retourner à la compagnie en lui mentionnant qu'à l'avenir, nos moteurs feront encore Ho! mais chez un autre distributeur de meilleur goût. Si d'autres clients font comme nous, Albert, pour les Jeux de 1980, aura eu le temps de prendre sa retraite. C'est la grâce que je nous souhaite...

N.B. Il ne faudrait surtout pas confondre l'Albert de Texaco avec l'excellent Albert Millaire qui présente un commercial d'une qualité exceptionnelle.

(Mme) Anne CARON
Verdun

Haïti-Québec veut bâtir

A Monsieur Claude Dupuis,

Si j'écris aujourd'hui, c'est tout simplement afin de tenter de dissiper les malentendus que l'article auquel vous vous référez aurait pu susciter. En tant que Président du Mouvement Fraternité Haïti-Québec, nous avions, en compagnie de la secrétaire générale Mme Madeleine Du Mesnil Gingras, accepté d'accorder cette entrevue, à l'occasion de l'inauguration de notre Local. Notre objectif était de mieux faire connaître notre mouvement afin d'obtenir une participation plus grande des personnes bien intentionnées comme vous, à la réalisation de différents projets à caractère socio-communautaire.

Il ne s'agissait nullement de dénoncer certains travers sociaux. D'autres, comme le Pasteur Luther King, l'ont déjà fait et leur existence ne saurait être mise en doute, surtout par ceux qui en souffrent.

Au Mouvement Fraternité, Haïti-Québec nous pensons qu'en oeuvrant ensemble au sein d'activités communautaires unifiées, en mettant en commun

tout ce qui peut nous rapprocher, on parviendra à moins ressentir ce qui nous différencie.

Cela dit, nous ne sommes pas des autruches, nous ne pouvons rien y faire: le préjugé de couleur constitue une difficulté supplémentaire à l'adaptation de l'Haïtien. Cette triste réalité, nous n'allons pas jusqu'à dire qu'elle est traduite dans les institutions québécoises, mais, malheureusement, une société n'est pas uniquement identifiée par les institutions qui la régissent. Parce qu'une société est composée d'individus et qu'ici comme ailleurs tous les individus ne peuvent être assimilés à M. Claude Dupuis ou à des "Amis des Noirs", nous, au Mouvement Fraternité Haïti-Québec, pensons que cette fraternité, il faudra l'édifier. Les matériaux sont à pied d'oeuvre et votre réaction, M. Dupuis, nous prouve qu'il existe des ouvriers assez qualifiés pour la réaliser.

Ce n'est qu'une question de temps et nous sommes confiants.

Fraternellement votre
Dr. ALPHONSE BOISRON, md
Président M.F.H.Q.

Les infirmières auxiliaires

A qui profitera l'entente de principe intervenue au sujet de la classification "infirmières-auxiliaires", dans la convention collective actuelle?

Sûrement pas à l'infirmière auxiliaire: elle porte chaque année quarante dollars pour partie ce nom, faisant partie d'une Corporation professionnelle à "titre réservé". Désormais, avec la benediction de nos syndicats et du gouvernement elle pourra employer le nom "d'auxiliaire-diplômée". Faut-il rire ou pleurer?

Deux titres pour une même catégorie de "gardes-malades diplômées" au nombre de 16,000 dans la province. L'heure est venue de dénoncer le manque total de respect et de considération de nos syndicats envers nous, les infirmières auxiliaires syndiquées. Nous leur avons demandé de s'accepter qu'un titre: celui d'infirmière-auxiliaire tel qu'entendu par l'Office des professions. Nous l'avons répété... Les syndicats et le gouvernement croient-ils sincèrement que toutes les infirmières-auxiliaires continueront d'appartenir à leur corporation, si nous pouvons faire le même travail, être payées au même salaire, travailler au même endroit en prenant le titre "auxiliaire-diplômée"? La Corporation professionnelle survivra-t-elle à cette division de ses membres?

Celle-ci ayant pour but de soumettre ses membres à une réglementation et à des critères d'admission qui protègent

les bénéficiaires de nos services, qui maintenant protégera le public? Ces questions, des infirmières-auxiliaires aujourd'hui les soulevent et s'interrogent... Nos centrales syndicales, en acceptant cette entente de principe, ont-elle réellement pris en considération les demandes des infirmières-auxiliaires? Ont-elle veillé à ce que nos intérêts socio-économiques soient protégés... demain?

Le Comité de travail des infirmières auxiliaires, région de Montréal
Louise Menard, inf. aux., présidente

Réponse à une cruciverbiste

Je suis une "mordue" des mots-croisés et je félicite Télé-Presse d'en introduire parmi ses pages.

Mais voici: je n'ai jamais eu tant de difficultés à trouver un mot qui se trouvait dans "Les mots-croisés" no 33 du Télé-Presse de la semaine du 10 au 17 juillet 1976.

Ce fut le mot: a) Verticalement "Vases qui sont à l'origine du pétrole"

Martine BELANGER
Dorval

N.D.L.R. — Il s'agit du mot SAPROPEL (mot géologique) que vous pouvez trouver à la page 1605 du Petit Robert.

Quand on vole avec Québécoisair

M. Lionel Chevrier, président,
Québécoisair,
Aéroport de Dorval,
Montréal

Monsieur,
Je m'en voudrais de passer sous silence dans les circonstances la fois où, fin d'année 75, à l'aéroport de Mont-Joli, étant assis dans un avion de Québécoisair je fus contraint de sortir de l'appareil parce qu'un employé au comptoir décida soudainement qu'il n'y avait pas de place pour moi à bord de ce vol... Je me vis alors obligé d'attendre cinq heures à ce même aéroport pour la prochaine envolée.

Je ne désire pas plus vous entretenir trop longuement sur la fois, début 76, où étant parti des Iles-de-la-Madeleine pour Québec, j'ai dû attendre vingt minutes autour de la rampe à bagages de l'aéroport de Québec. Mes bagages n'y étaient point! Après m'être informé au comptoir de Québécoisair, on m'avisa que mes bagages étaient demeurés aux Iles parce qu'il y avait un surplus de bagages à bord de l'appareil.

Je sais pertinemment aujourd'hui, qu'on aurait eu le temps de m'en avertir avant le départ de cette envolée.

Je désire toutefois vous conter la dernière...

Vendredi 2 juillet 76, le vol de neuf (9:00) heures a.m. Iles-de-la-Madeleine-Gaspé-Mont-Joli-Québec et Montréal ne pouvait partir à cause d'un épais brouillard sur une bonne partie des régions pré-citées. Nous sommes habitués,

nous avions compris! On nous dit alors que l'envolée était prévue pour midi. Vint midi, l'avion ne pouvait pas encore partir. On nous dit que l'envolée était remise à 17:00 heures. Vint 17:00 heures, l'avion ne pouvait toujours pas décoller. On nous dit, alors que l'envolée serait à neuf (9:00) heures a.m. le lendemain matin. Certains bagages de ces passagers en attente passèrent la nuit à bord de l'appareil.

Vint neuf (9:00) heures a.m. le lendemain, l'avion pouvait partir mais non les passagers qui étaient en retard déjà d'une journée. On fit la remise de leurs bagages et l'explication fut donnée: les passagers inscrits sur la liste du vol prévu pour samedi 3 juillet à 9 heures a.m. avaient la priorité sur ceux déjà en retard... règlement aérien international unte! On s'enquerra donc du moment où les passagers en retard pourraient prendre l'avion, on ne le savait pas!

J'ai appelé moi-même le surveillant des opérations à Montréal pour me faire répéter la justification de ce même règlement unte! On s'efforçait toutefois de trouver une solution... depuis hier! A tout hasard, je lui ai donné ma version qui était que les passagers en retard avaient eux aussi payé leur billet de retour et qu'en toute justice, ils avaient eux aussi le droit et priorité pour un retour immédiat. Il me répéta la justification du règlement unte! Je lui ai demandé s'il pouvait prendre la décision d'envoyer un appareil chercher les passagers en retard aux Iles. On s'efforçait toujours

de rechercher une solution... depuis hier! J'ai rattaché en espérant que leur cogitation trouverait un déroulement rapide et une solution équitable.

Et l'avion s'envola laissant bouche bée les passagers déjà en retard d'une journée. Puis, le gerant de Québécoisair aux Iles nous annonça que les passagers en retard pourraient partir... à minuit.

J'ai cogité à mon tour et j'ai compris ceci: Québécoisair étant une compagnie à but lucratif, il est donc plus avantageux pour elle d'accorder la priorité à de nouveaux passagers (c'est plus lucratif) et de faire attendre les passagers en retard qui ont eux, déjà acheté leur billet de retour et qui ne peuvent qu'attendre... N'oublions pas qu'il y avait dans l'après-midi de ce même jour une arrivée prévue pour 13:30 hres et départ des Iles à 14:00 hres. Mais encore là, priorité à ceux qui étaient inscrits pour ce vol. Tout ce qu'on trouva à offrir aux passagers en retard était l'avion qui arrive aux Iles à 23 hres. On descendait enfin à ce que cet appareil reparte des Iles et ramène à destination d'origine les passagers en retard depuis déjà deux (2) jours.

J'ai par la suite appris qu'une telle situation était chose courante.

Je comprends, Monsieur le Président, qu'une telle situation n'est probablement pas le propre seulement de la compagnie Québécoisair. Je veux toutefois croire que d'autres compagnies peuvent avoir prévu des solutions de rechange même si elles doivent se conformer au dit règlement aérien international. J'en

tends par là, que d'autres compagnies ont peut-être la possibilité d'affecter un de leur appareil spécialement à cette fin lors de telles éventualités. Je me permets de vous inciter à prévoir une telle affectation, du moins pour la période estivale où l'affluence de passagers est énorme et qu'on ne peut inscrire tous les passagers en retard sur les listes des vols réguliers. A long terme cette politique jouera probablement à votre avantage, mais c'est surtout faire preuve de plus de considération envers votre clientèle.

Vous vous demandez probablement pourquoi je voyage par Québécoisair lorsque j'aurais le choix de prendre des Iles une autre compagnie qui me transporterait du moins à Montréal en beau, sup moins de temps et à un tarif moins dispendieux que le vôtre? C'est parce que Québécoisair demeure la seule compagnie d'aviation québécoise française et que par respect envers mes convictions sociales je me dois d'agir ainsi.

Cependant, partant de ces mêmes considérations je trouve que la "farce" a maintenant assez duré et qu'il est peut-être utopique d'espérer que Québécoisair devienne le "nec plus ultra" des compagnies d'aviation desservant le Québec.

Vous êtes un service public et, qui plus est, vous êtes une compagnie québécoise: donnez donc alors des services en conséquence.

Jacques STEINGUE
L'Assommoir
Iles-de-la-Madeleine
Québec

VENTE 20% de RABAIS

SPECIAL POUR 7 JOURS

FENÊTRES et PORTES

EN ALUMINIUM HIVER-ÉTÉ AVEC MOUSTIQUAIRES

- Vitres de porte en VERRE TREMPÉ
- Faites sur mesures
- Première qualité
- MAIN D'OEUVRE et GARANTIE ECRITE DE 5 ANS
- Choix de couleurs
- Facilement enlevables de l'intérieur
- 3 tamours
- Isolation impenetrable pour étanchéité parfaite

ACHETEZ MAINTENANT
PAYEZ EN DECEMBRE
• PAS D'INTERET •

SERVICE D'ACHAT A DOMICILE
JOUR ET SOIR

• TERMES FACILES •

Aussi: AUVENTS
FENETRES COULISSANTES
PANORAMIQUES

COMMANDEZ DES MAINTENANT
ET ECONOMISEZ

DEMONSTRATION ET
ESTIMATION GRATUITES

TELEPHONE:
731-7676

Soir: 481-6356

MORGO ALUMINIUM INC.

8225, av. Mayrand
Montréal

• Achetez avec confiance • Pls de 25 ans d'expérience

Vous l'attendiez..., la voici

NE MANQUEZ PAS DÈS DEMAIN

LA GROSSE VENTE

SAUVÉ FRÈRES

A NOS 4 MAGASINS

Premiers arrivés...
Premiers servis

POUR HOMMES

POUR GARÇONS

SAUVÉ FRÈRES

POUR HOMMES
VESTONS SPORT ET
ENSEMBLES COORDONNÉS
(Fins de séries)
Worsted de laine, polyester et
laine, polyester et lin.
Tailles et couleurs assorties.
Régulier jusqu'à \$135.00

SPECIAL \$39.98

SAUVÉ FRÈRES

POUR JEUNES HOMMES
HABITS
de styles
et de couleurs variés
Tailles de 34 à 40
Régulier jusqu'à \$125.00

SPECIAL \$25.00

SAUVÉ FRÈRES

POUR HOMMES
CHANDAILS
PURE LAINE
laine à la machine
à col en "V" ou col rond
Grandes tailles P.M.G.XG
Prix régulier jusqu'à \$25.00

SPECIAL \$4.98

POUR HOMMES
SANDALES
Brunes seulement
Pointures 6 à 12
Régulier 5.95

SPECIAL 59¢

POUR GARÇONS
T-SHIRTS
Grandes 8 à 16 ans
Manches courtes
Choix de modèles + de couleurs
Régulier jusqu'à 6.98

SPECIAL \$1.98

SAUVÉ FRÈRES

POUR GARÇONS
DÉBARDEURS
Choix de 8 couleurs
Grandes P.M.G.XG
Régulier 7.98

SPECIAL \$1.98

POUR HOMMES
PANTALONS
de tissus variés
Choix de couleurs assorties
Tailles de 28 à 42
Régulier \$27.95

SPECIAL \$4.98

POUR GARÇONNETS
PANTALONS
COURTS EN DENIM
Grandes: 2 à 6x ans
Régulier jusqu'à \$5.98

SPECIAL \$1.98

DES CENTAINES D'AUTRES
SPÉCIAUX À NOS 4 MAGASINS

Suivez la mode de pres avec vos cartes
SAUVÉ, CHARGEX ou MASTER CHARGE

VASTE CHOIX DE CRAVATES DE TOUTES LES COULEURS Régulier jusqu'à \$10.00 SPECIAL \$2.98	CHEMISES HABILÉES À MANCHES COURTES Grandes: 14 à 17 1/2 Assortiment de couleurs Régulier jusqu'à \$18.00 SPECIAL \$6.98	SHORTS POUR HOMMES Vaste choix de couleurs Tailles de 28 à 44 Régulier jusqu'à \$16.95 SPECIAL \$7.98	COMPLETS DE DÉTENTE Polyester et lin et lisse Tailles et couleurs assorties Régulier jusqu'à \$150.00 SPECIAL \$59.98	LOT DE PANTOUFLES SOULIERS DE COURSE Pointures assorties Tailles 7 à 20 ans Régulier jusqu'à \$13.95 SPECIAL \$3.98	POUR GARÇONS LOT ASSORTI DE JEANS Corduroy ou coton brosse Grandes: 6 à 16 ans Régulier jusqu'à \$15.95 SPECIAL \$3.98	POUR GARÇONS VESTONS SPORT (RENTÉE DES CLASSES) Styles et couleurs assortis Grandes: 6 à 16 ans Régulier jusqu'à \$39.95 SPECIAL \$9.98	POUR JEUNES HOMMES CHANDAILS À COL ROND à col rond ou en "V" Choix de 6 couleurs Grandes P.M.G.XG Régulier jusqu'à 20.00 SPECIAL \$4.98	POUR JEUNES HOMMES CHANDAILS UNIS À COL ROND Manches courtes. Vaste choix de couleurs à motifs ou unis. Grandes: XP P.M.G. Régulier jusqu'à \$9.95 SPECIAL \$3.98	POUR GARÇONNETS COSTUMES DE BAIN Grandes: 2 à 6x ans. Régulier jusqu'à \$3.49 SPECIAL \$1.98
LOT ASSORTI DE T-SHIRTS ET CHEMISES SPORT À MANCHES COURTES Vaste choix de couleurs, unis ou à motifs. Grandes: P.M.G.XG Régulier jusqu'à \$30.00 SPECIAL \$11.98	DÉBARDEURS (FINS DE SÉRIES) Choix de 12 couleurs Grandes: P.M.G.XG Régulier jusqu'à \$13.00 SPECIAL \$2.59 2 pour \$5.00	PANTALONS DE TISSUS VARIÉS Choix de couleurs Tailles de 28 à 44 Régulier jusqu'à \$30.00 SPECIAL \$14.98	COMPLETS SAFARI Polyester et lin, ou 100% polyester. Tailles et couleurs assorties Régulier jusqu'à \$125.00 SPECIAL \$69.98	LOT DE SOULIERS SPORT PANTOUFLES Pointures assorties Tailles 7 à 20 ans Régulier jusqu'à \$22.95 SPECIAL \$7.00	LOT DE CHANDAILS À COL ROND, EN "V" OU ROULÉ, Grandes: P.M.G.XG Régulier jusqu'à \$9.98 SPECIAL \$2.98	LOT DE COMPLETS ASSORTIS Grandes: 7 à 16 ans Régulier jusqu'à \$69.95 SPECIAL \$19.98	VESTONS SPORT Tailles de 34 à 40 Régulier jusqu'à \$59.95 SPECIAL \$19.98	LOT DE T-shirts à col ouvert Unis ou à motifs Grandes: XP P.M.G. Régulier jusqu'à \$4.00 SPECIAL 4.98	CHEMISES EN COTON MANCHES COURTES Grandes: 4 à 6x ans Régulier \$4.98 SPECIAL \$2.98
CHEMISES HABILÉES À MANCHES LONGUES Encolure 14 à 17 1/2. Manches 32 à 35 Régulier jusqu'à \$25.00 SPECIAL \$8.98	COMPLETS SAFARI Tailles de 36 à 44 Régulier jusqu'à \$70.00 SPECIAL \$34.98	COUPE-VENT 5 couleurs au choix Grandes: P.M.G.XG Régulier \$13.95 SPECIAL \$7.98	COMPLETS POLYESTER ET LAINE OU WORSTED DE LAINE Tailles et couleurs assorties Régulier jusqu'à \$160.00 SPECIAL \$79.98	BOTTES LACÉES SEMELLES DE CRÈPE Pointures de 6 à 12 Régulier \$27.95 SPECIAL \$9.98	CHEMISES HABILÉES POLYESTER ET COTON Uni ou de fantaisie Vaste choix de couleurs. Encolures 11 à 14 1/2 Régulier jusqu'à \$7.98 SPECIAL \$3.98	SALOPETTES DE CORDUROY ET DE COTON DENIM BLEU Grandes: 8 à 18 ans Régulier \$16.98 SPECIAL \$6.98	SHORTS EN DENIM Tailles 26 à 38 Régulier \$5.95 SPECIAL \$7.98	CHEMISES SPORT OU CHANDAILS UNIS À FERMETURE ÉCLAIR Grandes: XP P.M.G. Régulier jusqu'à \$17.95 SPECIAL \$8.98	CHANDAILS TRICOT DE COTON manches courtes Grandes: 2 à 6x ans Régulier jusqu'à \$6.98 SPECIAL \$2.98
CHEMISES SPORT À MANCHES LONGUES Assorti de grandes et de motifs. Régulier jusqu'à \$30.00 SPECIAL \$12.98	ENSEMBLES DE PLAGE Assortiment de couleurs et de styles Grandes: P.M.G.XG Régulier jusqu'à \$40.00 SPECIAL 1/2 PRIX	JACKET SAFARI — LÉGER Choix de couleurs et de style Grandes: 36 à 44 Régulier \$55.00 SPECIAL \$39.98	COMPLETS WORSTED TOUT LAINE Tailles et couleurs assorties Régulier jusqu'à \$215.00 SPECIAL \$99.98	SOULIERS SPORT (GENRE WALLABEES) Pointures de 7 à 12 Régulier jusqu'à \$27.95 SPECIAL \$9.98	POUR GARÇONS SOULIERS Lots assortis de modèles + de couleurs Encolures 11 à 14 1/2 Régulier jusqu'à 16.95 SPECIAL \$4.98	COUPE-VENTS (CORDUROY, NYLON, COTON, COTON BROSSÉ) Grandes: 8 à 20 ans Régulier jusqu'à \$17.98 SPECIAL \$7.98	JEANS EN DENIM Tailles 26 à 36 Régulier \$4.98 SPECIAL \$9.98	POUR FILLES CHEMISES DE FEMME (Uni, rayé et petite fleur) Grandes: 5 à 14 ans. Régulier jusqu'à \$16.95 SPECIAL \$8.98	HABITS EN RATINE PANTALONS COURTS (une ou deux pièces) Grandes: 2 à 6x ans Régulier jusqu'à \$12.98 SPECIAL \$5.98
SOUS-VÊTEMENTS BIKINI 100% NYLON HARVEY WOODS Grandes: P.M.G Assortiment de couleurs Régulier \$23.00 SPECIAL \$17.98	COUPE-VENT EN NYLON Couleurs assorties Grandes 36 à 46 Régulier \$13.95 SPECIAL 2.98 Saint-Hubert seulement	BOMBER JACKET Choix de styles et de couleurs Grandes: 36 à 44 Régulier \$145.00 SPECIAL \$69.98	PANTALONS DE TISSUS VARIÉS Choix de couleurs Tailles 28 à 44 Régulier \$25.00 SPECIAL \$9.98	SOULIERS DE toilette ou sport Pointures et modèles assortis Régulier jusqu'à \$31.95 SPECIAL \$12.98	CHEMISES DE CHASSE Grandes: P.M.G.XG Régulier \$16.98 SPECIAL \$9.98	CHEMISES SPORT À MOTIFS Manches longues. Grandes: 8 à 20 ans. Régulier jusqu'à \$9.98 SPECIAL \$4.98	PANTALONS LAVABLES Vaste choix de couleurs unies. Tailles de 26 à 34 Régulier \$21.98 SPECIAL \$14.98	POUR GARÇONS ET JEUNES HOMMES CHANDAILS A manches longues avec col et ouverture en "V" 50% coton brosse 50% polyester. Grandes: XP P.M.G.XG. 7 couleurs assorties. Prix régulier \$17.00 SPECIAL \$8.98	PANTALONS LONGS POLYESTER OU CORDUROY Grandes: 2 à 6x ans Régulier \$11.98 SPECIAL \$5.98
T-SHIRTS ET CHEMISES SPORT À MANCHES COURTES Assortiment de couleurs, unis ou à motifs Grandes: P.M.G.XG Régulier jusqu'à \$22.00 SPECIAL \$9.98	GILETS DE TRICOT DOUBLE Assortiment de couleurs Grandes: P.M.G.XG Régulier jusqu'à \$80.00 SPECIAL 1/2 PRIX	JACKET DE CUIR COURT Grandes et styles assortis Régulier de 125 à 259.95 \$100 à \$208	SOULIERS DE TOILETTE Slater — Florshelm — Milan Régulier jusqu'à \$47.95 \$24.98	SOULIERS DE toilette ou sport Couleurs: brun ou noir Pointures assorties de 6 à 11 Régulier jusqu'à \$39.95 \$15.98	LOT DE PANTALONS Grandes: 7 à 18 ans Régulier jusqu'à \$17.98 \$8.98	VESTON SPORT "HUSKY" Styles et couleurs variés Tailles de 29 à 35 Régulier jusqu'à \$49.98 \$19.98	COMPLETS "HUSKY" Modèles et couleurs assortis Tailles de 29 à 35 Régulier jusqu'à \$54.95 \$24.98	GARÇONS OU FILLES KANGOUROUS À CAPUCHON Manches courtes 50% coton brosse 50% polyester. Grandes: XP P.M.G.XG. 8 couleurs assorties. Prix régulier \$15.00 \$8.98	HABITS 2 PIÈCES Couleur beige Jumpsuit — Polyester. Grandes: 2 à 6x ans. Régulier jusqu'à \$24.98 \$12.98

BAS EXTENSIBLES — 100% NYLON
Choix de 6 couleurs
Régulier \$1.50
SPECIAL 89¢

LA "GROSSE VENTE" SAUVÉ COMMENCE DEMAIN AUX 4 MAGASINS SAUVÉ FRÈRES DU GRAND MONTREAL — NE MANQUEZ PAS ÇA!

• PLAZA SAINT-HUBERT • MELRO BEAUBIEN • LES GALÉRIES D'ANJOU • CENTRE LAVAL • CARREFOUR LAVAL

HABITS 2 PIÈCES
Vaste choix de tissus et de styles
Manteaux et imperméables
Grandes: 4 à 6x ans
Régulier jusqu'à \$39.98
SPECIAL \$18.98

40,000 Américains fêtent l'Eucharistie

par Jean-Pierre BONHOMME
envoyé spécial de LA PRESSE

PHILADELPHIE — Les catholiques américains ont fait la démonstration publique de la vitalité de leur foi, hier, en défilant en masse dans les rues de la métropole de la Pennsylvanie.

Quelque 40,000 citoyens, religieux et laïques, ont en effet déambulé sur le Benjamin Franklin Parkway dans une parade qui n'était pas sans rappeler les beaux jours des défilés de la Saint-Jean sur la rue Sherbrooke. Des défilés de l'époque où le cardinal Villeneuve pouvait faire bon ménage avec le maire Camilien Houde et où la religion se mêlait au patriotisme.

Pour marquer leur fidélité à la hiérarchie, en cette semaine de Congrès eucharistique, pour se montrer en public, également, en ces jours de fête du bicentenaire, les Pennsylvaniens catholiques se sont révélés tels qu'ils sont: déroutants et complexes.

En passant devant les trois douzaines de prélatés et groupes sur une estrade, devant la cathédrale, on a pu constater que les Américains, malgré le melting pot, ne sont pas tout à fait certains de leur identité et qu'ils n'ont pas tout à fait résolu leurs contradictions.

Philadelphie est plus grande que Montréal. Elle compte plus de 3,5 millions d'habitants dont un million et demi de catholiques mais l'ensemble de la population est à 60 p. cent de race noire. Or les

scouts, les groupes de paroissiens et les communautés religieuses qui marchaient entre neuf chars allégoriques soulignant avec simplicité les diverses soifs de la famille humaine étaient quasi tous de race blanche.

Ce fait a pu souligner le cloisonnement des classes chez nos voisins. La présence, également, de nombreux représentants des ethnies, chaque délégation déambulant sous son drapeau d'origine — la française comptait un paysan portant une fourche de bois — soulignait la jeunesse du pays. En tout cas la diversité du milieu ambiant était évidente. On trouvait des Arméniens, des Coréens, des Ukrainiens, tous des peuples qui ont eu eux aussi des problèmes d'identité. Les Italiens, qui sont au pouvoir à l'hôtel de ville, avaient l'air plus sûrs d'eux-mêmes. Les Irlandais, pour leur part, semblaient constituer la grille de fond de l'événement parsemés qu'ils étaient dans les fanfares, les corps de cadets et les communautés religieuses.

Il y a donc plusieurs Amériques. Et on peut en avoir une preuve au Civic Center où les ethnies, les communautés religieuses, les races, même, se mettent en évidence dans des kiosques en présentant des images ou en proposant des documents sur la nature de leurs activités. C'est là qu'on peut trouver deux ou trois kiosques représentant divers mouvements des Indiens d'Amérique. Dans ce lieu de la grandeur de la salle d'exposition de la Place Bonaventure environ, on peut aussi acheter tout ce dont un

chaland le moindrement pieux pourrait avoir envie: chapelet, brioches à bœuf, vitraux, etc.

De tout cela les Québécois sont absents. On peut parfois entendre les lourds accents franco-américains ou franco-ontariens mais aucun son familier de chez nous ne transpire. Dans la liste d'une centaine de participants aux diverses séances d'études, seul le nom du cardinal Maurice Roy de Québec apparaît. L'archevêque de la capitale doit en effet présider à la célébration d'une messe "ethnique", samedi prochain au Convent Hall, au cours de laquelle le cardinal de Marseille, Mgr Etcheberry doit prononcer une homélie.

Mgr Roy, de même que l'archevêque de Montréal dont on a également annoncé la présence au congrès, n'ont pas été aperçus parmi les dignitaires de la cérémonie d'ouverture.

Il est certain par contre qu'il se trouvera des Québécois au congrès. En quittant les lieux de la parade hier, on a pu apercevoir citi ou six autobus de la compagnie québécoise Bourgeois, mais pris dans des embouteillages dans le centre-ville. C'était des pèlerins du Cap-de-la-Madeleine qui venaient apporter leur contribution. On pourra ainsi entendre quelques voix québécoises dans cette mer d'Américains natalards mais dont la bonne humeur est partout évidente.



Le cardinal James Knox d'Australie, délégué du pape, au Congrès eucharistique de Philadelphie, a inauguré cet événement hier.

"Agrandir notre champ de conscience"

-- Mother Theresa

par Jean-Pierre BONHOMME
envoyé spécial de LA PRESSE

PHILADELPHIE — L'Amérique où l'on trouve de dououreuses pauvretés, une profonde solitude et de vifs sentiments de rejet a grand soif de vieux et le XVIe Congrès eucharistique pourra peut-être permettre aux citoyens d'approfondir leur foi, d'agrandir le champ de leur conscience afin d'effectuer un revirement de la situation.

C'est de cette manière que Mo-

ther Theresa, la fondatrice des sœurs de la Charité, dont le rôle, auprès des déshérités de l'Inde est connu et qui a acquis, aux Etats-Unis d'Amérique, une réputation de sainte, a voulu donner le ton aux délibérations et aux manifestations de la grande rencontre des catholiques romains du monde. Le Congrès eucharistique international se déroule pour la première fois en Amérique depuis 50 ans. Le précédent a eu lieu à Chicago en 1926, le premier de tous s'est déroulé à Montréal en 1910.

La religieuse d'origine yougoslave s'est exprimée hier après-midi au cours d'une courte conférence de presse après la grande cérémonie d'ouverture à la cathédrale Saint-Peter and Saint Paul, une réplique de notre propre cathédrale Saint-Jacques. A un journaliste qui lui a demandé si le faste de la cérémonie et la richesse des costumes des quelques 400 évêques et 50 cardinaux présents n'entraînent pas en contradiction avec le thème de la rencontre "l'Eucharistie et les faims de la famille humaine", la frêle

missionnaire a répondu que les pauvretés sont dans le cœur de chacun. Elle a souligné que la vérité, à cet égard, ne se trouve pas dans les apparences et qu'il y avait bien, dans l'assistance, de nombreuses personnes dont le cœur est véritablement pauvre. Elle a par ailleurs réitéré son opposition à l'avortement, comme elle l'avait fait à la Conférence de l'ONU sur l'habitation au mois de mai dernier à Vancouver. Elle a proposé, à ce sujet, l'expérience qu'elle a elle-même mise sur pied

en Inde auprès de 2,500 familles où une méthode naturelle de la température s'est révélée efficace dans 97 p. cent des cas. Elle a précisé qu'en utilisant l'avortement, l'Amérique montre qu'elle a peur d'amener de nouvelles personnes au monde.

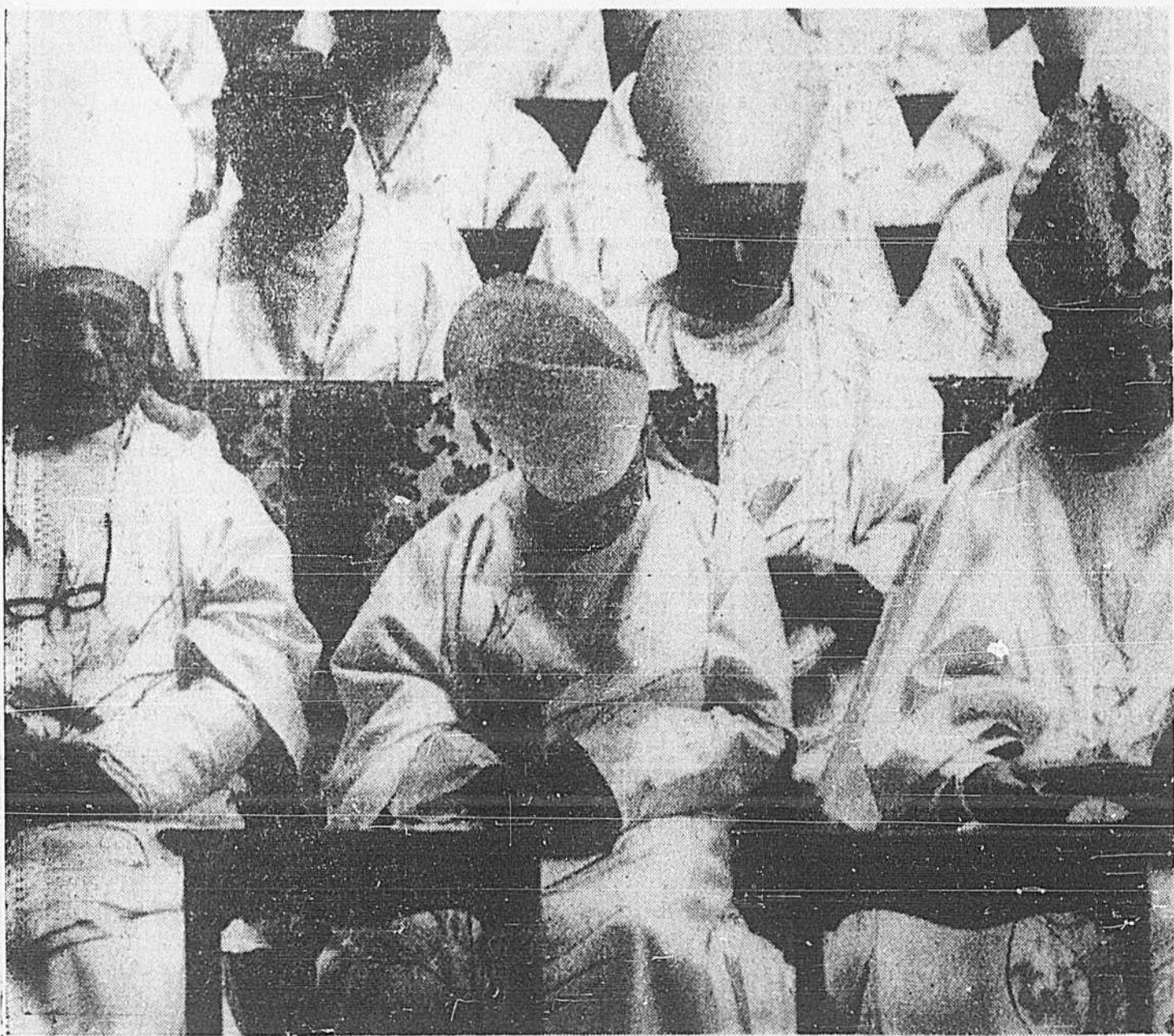
Au cours de la grande cérémonie de circonstance, la messe concélébrée par quelque 110 évêques et cardinaux, le Légat papal, le cardinal australien James Knox a prononcé une courte homélie. Il a évoqué devant le prince Rainier et la princesse Grace, de Monaco (Grace Kelly est originaire de Philadelphie) ainsi que devant le maire Frank Rizzo, qui occupaient les premiers bancs, les thèmes de la manne dans le désert et de la multiplication des pains. Il a souhaité que les congressistes voient, dans ces images, un signe de la nécessité d'œuvrer pour "les valeurs éternelles" et non pas pour les biens périssables.

Cette cérémonie, bien rodée, a toutefois manqué de recueillement. La grande liberté donnée aux caméramen et aux photographes d'opérer jusque dans les bords de l'autel principal, dans le chœur, n'a pas été sans nuire à l'intimité des participants. On a bien constaté l'importance attachée à la diffusion des images de la cérémonie à l'extérieur de l'église. La réception, par contre, pourra se faire

plus intimement au cours des prochains jours — la rencontre prendra fin dimanche par une messe devant réunir quelque 200,000 personnes au stade J.F. Kennedy — car de nombreuses sessions d'études, des symposiums, ont été prévus. Les personnages les plus connus du monde catholique dont l'archevêque Elder Camara, le général des Jésuites Pedro Arrupe, Cesar Chavez y aborderont plusieurs thèmes.

Les thèmes abordés seront les suivants: la faim de Dieu, la faim pour la liberté et la justice, la faim pour les valeurs spirituelles et la faim pour la vérité. Il s'agit en somme on le voit d'une sorte d'olympiade spirituelle ou de "conversion" de la religion catholique où les membres des ordres religieux viennent se ressourcer en grand nombre.

Selon les propres termes des organisateurs le Congrès eucharistique est une rencontre de l'église universelle dans le but d'approfondir la connaissance de la sainte eucharistie, d'enrichir l'amour pour le Christ dans l'eucharistie, de favoriser la dévotion dans la sainte eucharistie et de donner une occasion à chacun de proclamer la bonne nouvelle de l'eucharistie auprès de la famille même en général.



Le cardinal Lawrence Shehan s'est assis hier lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès eucharistique de Philadelphie.

REMBOURSEMENT DE
\$200.

REMBOURSEMENT DE \$200 SUR CERTAINES TOYOTA COROLLA 1600.

TOYOTA. C'EST DUR À BATTRE!

819 RACHEL
527-8411

CHASSE TOYOTA

TOYOTA
c'est chez chassé
que ça s'achète

APPORTEZ CE
COUPON CHEZ:

Les 12,012: une grève propre?

par Jules BELIVEAU

L'on avait pris pour acquis que l'Hydro-Québec était "propre, propre, propre". Mais les 12,012 — qui sont en l'occurrence un groupe à peine un peu moins nombreux d'employés syndiqués — ont-ils fait jusqu'ici et continueront-ils de faire une grève propre?

Des pannes d'électricité par centaines, des milliers d'abonnés de l'Hydro-Québec privés de courant électrique, des réparations qui n'en finissent plus de ne pas être effectuées, et qui le sont soudainement, comme par enchantement, au bout de quatre, cinq jours ou une semaine.

Beaucoup d'abonnés impatientes, et même en colère, si l'on en juge par les appels de détresse lancés jusque dans les journaux. Tout fonctionne à l'électricité de nos jours: l'éclairage, les cuisinières, les réfrigérateurs, les réservoirs de réchauffement d'eau, les réveille-matin, les "Jeux olympiques à la télévision", les filtres de piscine, etc.

Des cas pathétiques

Des cas pathétiques plus nombreux qu'on ne le voudrait, tel celui de ce propriétaire-concierge de 66 ans obligé pendant une semaine de monter et descendre six fois par jour les escaliers des cinq étages de son immeuble dont l'ascenseur — comme tout le reste — est en panne. Des vieilles personnes aveugles doublement plongées dans le noir parce que la radio ne fonctionne plus. Des mères de jeunes bébés cherchant désespérément un réchaud de camping pour le lavage des enfants et des couches, pour le réchauffement du lait et pour la stérilisation des biberons. Des cultivateurs exaspérés devant des troupeaux entiers de vaches qu'il faut se se remettre à traire manuellement.

Combien de temps cela durera-t-il encore?

Les dirigeants des trois unités de négociation — techniciens, hommes de métier et employés de bureau — de l'Hydro-Québec affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui groupent au total 9,500 membres, disent l'ignorer.

Avant épuisé tous les moyens ordinaires de la négociation, la conciliation incluse, les syndiqués ont commencé à faire des grèves rotatives dans l'ensemble du territoire québécois desservi par l'Hydro-Québec le jour même où ils ont obtenu le droit de se mettre en grève, le 22 mars dernier. Avant traverser sans succès l'étape de la médiation, ils se gardent pour le moment de manifester des espoirs demeurés à la suite de l'annonce faite mercredi dernier de l'intervention extraordinaire dans le dossier du ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer.

En grève un jour sur quatre

Depuis le 22 mars, selon un calcul

fait par un dirigeant syndical coordonnateur de la grève, chacun des 9,500 syndiqués SCFP à l'emploi de l'Hydro-Québec a été en grève pendant quatre semaines et demie, soit environ une journée sur quatre.

Il est manifeste que les syndiqués ont choisi cette formule dite de la grève rotative notamment afin d'échapper à une quelconque inévitable injonction d'un tribunal ou, mieux encore, à une loi d'exception du Parlement québécois leur ordonnant un retour au travail en catastrophe, c'est-à-dire une capitulation forcée qui ne leur aurait été guère profitable au chapitre du renouvellement de leurs conventions collectives de travail.

Les syndiqués ont aussi opté pour

cette formule parce qu'elle devait leur permettre, selon un de leurs dirigeants, de faire "une grève civilisée, aucunement anti-sociale et qui viserait d'abord à désorganiser l'entreprise de l'employeur".

C'est ce qui faisait d'ailleurs dire encore ces derniers jours à ce dirigeant et porte-parole des syndiqués de l'Hydro que ceux-ci "ont tenu compte des problèmes majeurs que la population doit inévitablement subir".

Ainsi, a-t-il rappelé, à l'occasion de la saison des inondations, les syndiqués ont volontairement "distancé" leurs arrêts de travail dans les régions touchées.

Quant aux services essentiels jugés comme tels par les employés syndi-

ques de la compagnie d'électricité, le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure du Québec, vient de confirmer qu'ils étaient maintenus par ceux-là mêmes qui se livrent de temps en temps à des arrêts de travail.

"Nous soutenons que, les services d'électricité sont tous des services essentiels, disent à ce sujet les syndiqués de l'Hydro. Mais en cas de pannes, nous devons choisir entre celles qui doivent être réparées d'urgence et les autres pouvant attendre quelques jours."

C'est ainsi que les syndiqués ne lésinent pas sur les moyens à mettre en oeuvre lorsqu'une panne touche un hôpital, un poste de police, une station de pompiers ou une usine de fil-

tration d'eau. "Nous pouvons même intervenir plus rapidement dans ces cas, affirment d'ailleurs à ce propos certains syndiqués, d'abord pour nous éviter des rebondissements négatifs sur notre stratégie de lutte et également parce que chaque cas nous est signalé sans passer par les interminables délais des filières bureaucratiques habituelles."

Les syndiqués se montrent carrément moins pressés, cependant, lorsqu'une panne prive d'électricité, par exemple, des chalets d'été jalonnant le contour d'un lac.

"Une grève sans inconvénients — dont nos membres en prennent d'ailleurs une bonne partie — expliquent les dirigeants des syndiqués, ça n'existe pas.

"Vouloir nier cette évidence, soulignant à ce sujet les mêmes représentants syndicaux, c'est nier le droit qu'ont pourtant les employés de l'Hydro-Québec de faire la grève... Et une fois partie, c'est aussi leur nier le droit de négocier leurs conditions de travail."

C'est pourquoi, forts de ces droits — et forts de l'assurance que la crainte de voir toute la province plongée dans l'obscurité équivaut à une "aberration mentale", le réseau électrique du Québec étant très sécuritaire — les dirigeants des employés syndiqués SCFP de l'Hydro-Québec affirment que ceux-ci ont fait jusqu'ici et continueront de faire une grève "propre, propre, propre"...



Une manifestation récente des employés de l'Hydro-Québec devant le siège social de l'entreprise.

Le scandale des pots-de-vin de Lockheed n'a pas fini de secouer les milieux politiques

PARIS (UPI) — L'affaire des pots-de-vin de la société américaine Lockheed a éclaté en février dernier pendant l'enquête menée par une sous-commission du Sénat américain sur les sociétés multinationales. Elle a eu d'importantes répercussions politiques dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie par les révélations qu'elle apportait sur la corruption de certaines personnalités.

1) **AU JAPON.** La société Lockheed a reconnu avoir dépensé 12,6 millions de dollars entre 1958 et 1975 pour se concilier les bonnes grâces de hauts fonctionnaires nippons et s'assurer de leur concours pour l'obtention de marchés. Lockheed agissait par l'intermédiaire d'un riche courtier, M. Yoshio Kodama, qui était chargé d'"arroser" les gens en place. Les révélations sur cette affaire ont eu un profond retentissement dans le pays. Le gouvernement a ordonné une enquête, mais celle-ci a démarré lentement et, en signe de protestation, les partis d'opposition ont boycotté pendant 43 jours les séances du Parlement. L'enquête a néanmoins abouti à quatorze arrestations, dont la dernière est celle de l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka, prédécesseur de l'actuel premier ministre Takeo Miki.

— L'enquête n'est nullement terminée et trois mille fonctionnaires sont chargés de dépouiller des tonnes de documents qui ont été saisis et d'interroger les centaines d'hommes politiques et hommes d'affaires ont été plus ou moins mêlés au scandale.

2) **AUX PAYS-BAS.** L'affaire Lockheed a éclaté comme une bombe dans ce pays et, rapidement, la principale personnalité mise en cause a été le

prince Bernhard, époux de la reine Juliana, qui aurait touché 1,1 million de dollars pour avoir facilité la conclusion d'un marché entre la compagnie aéronautique et l'armée de l'air néerlandaise. Le prince, qui est inspecteur-général des forces armées, a

ne connaît pas le résultat de ses recherches. S'il apparaissait que le prince Bernhard a effectivement touché des pots-de-vin, la reine Juliana pourrait être amenée à abdiquer, pensent beaucoup d'observateurs.

3) EN ALLEMAGNE DE L'OUEST.

Church que Lockheed avait versé des pots-de-vin au parti de M. Strauss ainsi qu'à un général de l'Armée de l'air. Toutefois, Strauss et les députés de son parti ont toujours nié et le sénateur Church de son côté n'a pu produire aucune preuve de ces allégations. Au contraire, il a même décerné une sorte de certificat de bonne conduite au général incriminé. Le Parlement ouest-allemand, pour sa part, n'a pas nommé de commission d'enquête chargée de vérifier les allégations de Hauser. Le chancelier Helmut Schmidt est connu pour être opposé aux commissions d'enquête parlementaires, estimant que celles-ci ne produisent jamais rien. Il préférerait, au besoin, si des présomptions sérieuses se faisaient jour, qu'un procureur soit chargé de l'enquête, procureur qui pourrait éventuellement procéder à des inculpations. Pour l'instant, en tous cas, aucune enquête n'est en cours.

4) **EN TURQUIE.** Des pots-de-vin auraient également été versés en Turquie. 876,000 dollars auraient notamment été versés à Nezh Dural, représentant de la firme en Turquie, pour des "cadeaux" à des tiers. Dural nio avoir procédé à de telles distributions.

Il y a trois mois, un général d'aviation turc en retraite, le général Emin Alpaya, et deux de ses anciens collègues sont passés devant un tribunal militaire spécial, étant accusés d'avoir tenté d'empêcher une somme de 30,000 dollars, don d'une filiale italienne de la Lockheed pour les victi-

mes d'un tremblement de terre en Turquie. Les trois inculpés, toutefois, furent blanchis de toutes les charges qui pesaient contre eux.

Néanmoins, le gouvernement poursuit son enquête, et il a clairement laissé entendre que toutes les personnes soupçonnées de pratiques douteuses seraient déferées aux tribunaux. La Turquie, enfin, a signé récemment un accord avec les États-Unis, accord par lequel les deux pays s'engagent à se fournir mutuellement tous les renseignements dont ils disposent.

5) **EN ITALIE.** Selon des accusations parues dans la presse italienne, l'un des trois premiers ministres démocrates-chrétiens au pouvoir entre 1965 et 1969 a reçu des pots-de-vin de la Lockheed. Cette affaire concerne la vente de 14 avions de transport C-130 Hercules. La délégation parlementaire enquêtant sur le scandale a envoyé une délégation de trois membres à Washington ainsi qu'aux bureaux de la Lockheed, en Californie, juste avant les élections générales des 20 et 21 juin derniers. Le membre communiste de la délégation a indiqué à son retour que la délégation avait rassemblé suffisamment d'indices pour permettre de mettre un nom propre sur le nom de code utilisé dans les documents de la Lockheed pour désigner le bénéficiaire des pots-de-vin: "Antilope Savetier". La commission, cependant, ne s'est pas réunie avant les élections pour entendre le rapport de la délégation, et une nouvelle commission, qui reflète le nouveau rapport de forces parlementaire, vient d'être formée.



Le prince Bernhard: obdication possible?

Depuis que la commission sénatoriale américaine a révélé au début de cette année, que Lockheed avait versé pour 1,8 millions de dollars en Italie pour promouvoir ses ventes, huit personnes ont été arrêtées. Parmi les suspects, on relève les noms du général Duilio Fanali, ancien commandant en chef de l'Armée de l'air, et celui d'un avocat ami du président Giovanni Leone. Lorsque les journaux affirmèrent qu'une partie de l'argent avait été versée aux anciens ministres de la Défense Luigi Gui et Mario Tanassi, les deux hommes publièrent des démentis. Néanmoins, M. Gui quitta alors le Cabinet de M. Aldo Moro et M. Tanassi devait un peu plus tard se voir retirer le titre de secrétaire politique de son parti, le Parti social démocrate.



Tanaka: arrestation et inculpation... et ce n'est pas fini.

démenti les accusations dont il était l'objet.

Le gouvernement a ordonné une enquête qui n'est pas terminée. Elle a été créée en février et l'on pense qu'elle pourra présenter son rapport au gouvernement dans la deuxième quinzaine d'août. Pour le moment, on

nest Hauser, un ancien employé de la Lockheed, autrefois proche de Franz Josef Strauss, l'ancien ministre ouest-allemand de la Défense, qui, en tant que tel, avait mis sur pied le consortium Starfighter pour l'Europe de l'Ouest, a affirmé devant la Commission du sénateur

MAINTENANT EN PLEIN ESSOR!

ÉVÈNEMENT ANNUEL
DE
MANTEAUX SIMPSONS

Simpsons

évènement
août
de fourrure



vaste collection de manteaux
sport et garnis de fourrure

Prix Simpsons

Modèles sport

Modèles garnis fourrure

119⁹⁹ 199⁹⁹ à 359⁹⁹

Découvrez chez Simpsons le manteau qui vous fera adorer l'hiver. Et voici pourquoi...
Un prix... intéressant — grâce aux jours d'achat avant la vente
Une sélection... merveilleuse — près de 100 différents modèles
Un style... jeune — reflet de l'hiver 76
Un choix de tissus... tout confort — 100% laine worsted ou velours laine mixte (aussi manteaux garnis de lama et mohair)
Une palette de teintes... à vous couper le souffle — noir, brun, vert foncé, vert moyen, rouille, bleu, beige, taupe.
Une taille qui flattera votre silhouette — moyennes 10-18, petites 8-16, 1/2 taille 16 1/4 - 24 1/2
Achetez votre manteau dès maintenant... utilisez notre plan mise-de-côté avec un dépôt de 10% à l'achat. Entreposage gratuit aussi longtemps que vous le désirez... et souvenez-vous, Simpsons garantit "Satisfaction ou remboursement".

Les chapeaux représentés sont disponibles au rayon des chapeaux chez Simpsons, en ville
Rayon 731 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval
Pour achat en personne seulement

luxueux manteaux pleine
longueur en vison naturel

Prix Simpsons

\$1149

Voici l'occasion rêvée de vous procurer enfin la fourrure que vous désiriez depuis longtemps. Nous vous offrons une superbe sélection de merveilleuses fourrures à bas prix pré-saisonniers. Modèles pleine longueur en vison naturel confectionnés avec des peaux de qualité supérieure minutieusement choisies pour leur densité et leur beauté. Coupe impeccable pour plus d'élégance. Faites votre choix parmi ces ravissants coloris naturels: pastel, foncé d'élevage, perle, saphire et demi-buffle.

SOUVENEZ-VOUS...
QUAND VOUS PENSEZ
FOURRURE...
PENSEZ SIMPSONS

Rayon 710 au troisième.
Aussi à Fairview, aux Galeries
d'Anjou et au Carrefour Laval

Pour achat en personne seulement



Solde!

robes-soleil

Prix orig. Simpsons \$18 à \$33

9⁹⁹ à 14⁹⁹

Pour finir l'été en beauté et au frais, portez ces mignonnes robes-soleil en coton ou polyester et coton rebelle aux faux plis. Grand choix de modèles dont quelques-uns avec soutien-gorge préformé. Gais imprimés et rayures vives, tailles 7-13 et 8-18 dans le groupe.

Rayon 734 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

À PARTIR D'AUJOURD'HUI

Jours
Kenmore

• EN VILLE • FAIRVIEW • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL

Consultez la circulaire de 12 pages "Jours Kenmore" mettant en vedette une sélection d'appareils électriques. Si vous n'avez pas votre copie, venez en chercher une au magasin Simpsons le plus près de chez vous et commandez dès maintenant! Composez 842-7221... jour et nuit.

